

# PIONNIERS MOURIDES AU SÉNÉGAL : COLONISATION DES TERRES NEUVES ET TRANSFORMATIONS D'UNE ÉCONOMIE PAYSANNE

G. ROCHETEAU

Centre ORSTOM, B.P. 1386, Dakar (Sénégal)

## RÉSUMÉ

*Le colonat mouride, dans ses manifestations actuelles et spontanées, nous fait-il assister à l'apparition de dynamismes inédits, susceptibles de déboucher sur une économie plus ouverte et une agriculture plus progressive ?*

*En vue de répondre à cette question, la présente étude s'attache à faire le bilan comparé des systèmes d'économie paysanne dans les zones de départ et en zone pionnière, en distinguant :*

— au niveau des communautés villageoises : les transformations observées dans la stratification à base économique, découlant de l'accès différentiel aux Terres Neuves, et de l'apparition de phénomènes de dépendance économique ;

— au niveau de l'exploitation agricole : les transformations des conditions de la production agricole (stratégies d'allocation du temps et structures de la production) et des rapports sociaux qui leur correspondent.

## **Introduction : Les études mourides et le problème des migrations rurales dans le Bassin arachidier sénégalais**

Les mourides du Sénégal représentent les adeptes d'une confrérie islamique, fondée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par le prophète Amadou Bamba sur le modèle

## ABSTRACT

*Does the Mouride farming in its present and spontaneous manifestations enable us to witness the emergence of new dynamic processes that can lead to a more open type of economy and a more progressive form of agriculture?*

*In order to answer the question, this paper deals more particularly with the comparative balance-sheet of the different systems of peasant economy in the areas of origin and in the pioneer zones.*

*It distinguishes:*

— at the level of village communities, the changes noticed in the economic stratification proceeding from the differential access to the New Settlements and from the occurrence of economic dependence phenomena;

— at the level of agricultural exploitation, the changes in the conditions of agricultural production (strategies of time allocation and structures of production) and in the social relationships connected with them.

des grandes confréries islamiques qui se sont développées dans le monde arabe et dans l'Afrique au sud du Sahara à partir du XII<sup>e</sup> siècle. On en retrouve dans le Bambisme les caractères généraux : autorité d'un chef religieux initiateur d'une liturgie spécifique (*Wird*) et investi de pouvoirs mystiques particuliers (*barke*) qui en font un médiateur entre les hommes

et l'au-delà ; obéissance supposée absolue des disciples (*talibe*) liés à leur marabout (*Shaikh*) par un lien personnel librement consenti (1).

La Confrérie sénégalaise des Mourides a suscité auprès de différents spécialistes en sciences humaines un intérêt soutenu, tenant à ses particularités sur plusieurs plans :

Les islamologues ont posé le problème de son orthodoxie, soit en considérant la pure doctrine mouride à travers les écrits du Saint fondateur (2), soit en mettant l'accent sur la singularité des comportements sociaux qui en découlent et lui donnent une place à part dans l'ensemble des « sectes » islamiques (valorisation du travail, exagération apparente du lien de dépendance envers le marabout) (3).

Les politicologues, tels Marty et Nekkach (4) et les historiens, tels Suret-Canale, Witherell et Lucy Berhman (5) se sont penchés sur l'étude des conditions de son apparition et des causes de sa rapide expansion. Le Mouridisme a ainsi pu être interprété comme une réponse de la société traditionnelle wolof aux effets de la pénétration coloniale, qui renversa les hiérarchies existantes et instaura un état général d'insécurité. Les nobles virent dans le nouveau mouvement un moyen de redonner une assise locale à leur autorité, même s'ils durent la partager sur le plan proprement politique et en matière de contrôle foncier avec de nouvelles élites issues de couches plus vastes de la société. Le petit peuple y trouva les conditions d'un retour à la sécurité au sein de communautés villageoises restructurées. Les merce-

naires royaux désormais sans emploi, eurent la possibilité de reprendre place dans la société rurale.

Dans le prolongement de ces travaux, le sociologue Tijane Sy (6) fut amené à mettre l'accent sur les implications sociales du Bambisme qui, à certains égards, peut être considéré comme un mouvement réformateur jugeant l'homme plus sur ses mérites personnels qu'en fonction de son origine sociale, instaurant les conditions d'une mobilité sociale plus grande que par le passé et limitant en particulier sur ce plan les effets du système traditionnel des castes.

Le géographe Paul Pélissier centra ses analyses sur le rôle du Mouridisme dans l'extension de l'espace agricole sur le flanc oriental du Bassin de l'arachide, qui se présente comme le résultat de la convergence de trois facteurs, intervenant de manière concomitante : « l'implantation du Mouridisme sur les marges du domaine des paysanneries traditionnelles et son orientation vers la colonisation agricole, le succès de la culture de l'arachide au Sénégal et les efforts de l'administration et du grand commerce en vue d'en favoriser l'expansion, la pénétration des voies de communication en direction de l'est et notamment la construction du chemin de fer joignant Dakar au Niger » (7).

Amorcé au début du siècle à partir du premier foyer des regroupements mourides dans la région de Diourbel et Touba, le mouvement de conquête pionnière se développa vers l'est sur toute la bordure occidentale du désert central du Ferlo, remontant les vallées du Saloum au sud, dans l'actuel département de Kaffrine, du Sine, jusqu'aux escales de Sadio et Gassane, et du Bounoum, au nord, jusqu'aux escales de Dodji et Barkedji (cf. fig. 1). Bien que l'on assiste à un ralentissement du peuplement et à une stabilisation du front pionnier depuis 1945, comme conséquence d'une part de la rarefaction des terres vacantes et de la volonté de l'administration centrale de faire respecter les périmètres forestiers classés sur les marches du désert, d'autre part de l'exutoire représenté par l'accélération des migrations urbaines, la marche vers l'est se poursuit aujourd'hui et prolonge ses avancées en contournant le Ferlo vers le Saloum et le Sénégal oriental.

(1) Cf. D. Cruise O'Brien : « Le talibe mouride : la soumission dans une confrérie religieuse sénégalaise ». *Cah. d'Etudes Africaines*, vol. 10, cah. 40, 1970.

(2) Cf. F. Dumont : « Essai sur la pensée religieuse d'Amadou Bamba (1850-1927). Université de Dakar (3 vol. multigr.)..

(3) Cf. « Notes et études sur l'islam en Afrique Noire ». Recherches et documents du CHEAM, Paris, 1963.  
V. Monteil : « Esquisses sénégalaises ». Initiations et Etudes Africaines, n° XXI, IFAN, Dakar, 1966.

(4) Cf. - P. Marty : « Etudes sur l'Islam au Sénégal ». Leroux, Paris, 1917.

- L. Nekkach : « Le mouridisme depuis 1912 ». *Archives du Sénégal*, dossiers 1G56, 1952.

(5) Cf. - J. Suret-Canale : « Afrique Noire ». 2 vol., Paris, Editions sociales (1964).

- J. Witherell : « The response of the people of Cayor to French penetration » (1850-1900). Ph. D., Dissertation, Ann Arbor, Michigan, 1964.

- L. Behrman : « The political influence of Muslim Brotherhoods in Senegal ». Ph. D., Dissertation, Boston University, 1967.

(6) Cf. Cheikh Tijane Sy : « La confrérie sénégalaise des Mourides ». Présence Africaine, Paris, 1969.

(7) Cf. P. Pélissier : « Les paysans du Sénégal ». Imprimerie Fabrègue, Saint-Yriex, 1966. (Livre 5, chap. 6 : « Conquête pionnière et mouridisme dans les Terres Neuves du Ferlo Occidental »).

Ainsi conservent toute leur actualité les conclusions de l'auteur sur les facteurs ayant conditionné la réussite de cette politique d'expansion territoriale dans le passé : presque exclusivement limitée aux assises de la Confrérie en pays wolof, elle tiendrait

essentiellement, au-delà de certaines motivations religieuses, à une organisation hiérarchisée et particulièrement efficace dans ses fonctions d'encadrement de la population et dans ses rapports avec l'administration centrale.

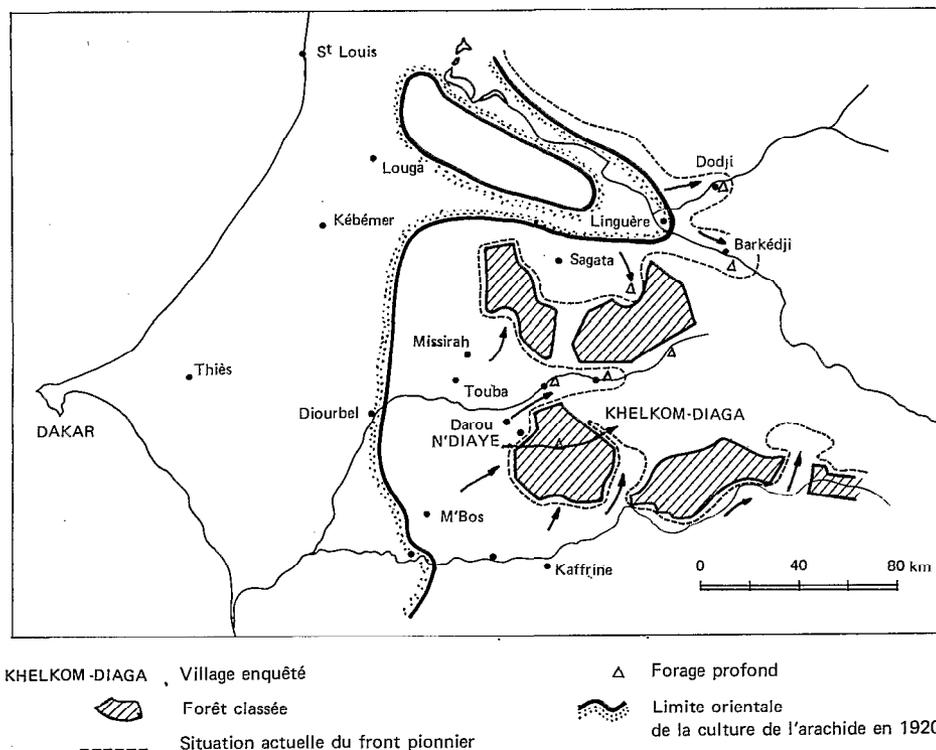


FIG. 1. — Le domaine des « Terres Neuves » et la marche du front pionnier.  
(D'après Paul Pélissier, « Les paysans du Sénégal »).

C'est ce dernier aspect du problème qui a principalement retenu l'attention de l'anthropologue anglais D.B. Cruise O'Brien. Dans une synthèse récente (1), il étudie les fondements de l'autorité politique chez les Mourides, mettant en lumière en particulier les modalités du recrutement des élites maraboutiques, plus ouvert qu'on ne le pensait jusqu'ici, et la structure hiérarchique du groupe dirigeant, qui se présente comme une pyramide à quatre étages : le *Khalifa-Général* des Mourides, successeur du Saint fondateur de la Confrérie, les *Khalifas*, chefs des lignages

maraboutiques, les *Shuyukh*, qui sont les marabouts ordinaires, et les *talibe*, ou disciples.

Le *Khalifa-Général* demeure l'incarnation de l'unité de la Confrérie. Il est le gardien des symboles matériels de cette unité, à savoir la tombe du fondateur et la Grande Mosquée de Touba qui la contient, et ce rôle lui permet de conserver une autorité légitime indiscutée sur tous les Mourides, marabouts et disciples. Il a la haute main sur la politique extérieure de la Confrérie et il en supervise les entreprises collectives. Sa prééminence sur le plan économique découle des contributions en argent ou en travail qu'il reçoit des disciples, non seulement des *talibe* ordinaires mais directement ou indirectement de tous les *Shuyukh* mourides.

(1) Cf. D. Cruise O'Brien : « The Mourids of Senegal ». Faber & Faber, London, 1971.

Par contre, la plupart des lignages maraboutiques sont aujourd'hui affectés par des conflits internes de dépendance, même si quelques groupes sont encore unis par une reconnaissance commune de leur *Khalifa*. Cette tendance à l'éclatement des lignages maraboutiques et à la dispersion de l'autorité politique au plan local ne se trouve récupérée au niveau de la Confrérie que par la tendance du *Khalifa-Général* à outrepasser l'autorité des *Khalifas* pour établir ces relations directes avec les *Shuyukh* des lignages maraboutiques.

Au cours du mouvement d'extension vers l'est du Bassin arachidier, les marabouts mourides ont acquis les droits du premier occupant sur les nouvelles terres qu'ils eurent par la suite pour fonction de redistribuer aux *talibe* les rejoignant. Cette prééminence reconçue aux marabouts en matière de contrôle foncier est en principe héréditaire au sein d'un même *Khalifa*, mais l'on assiste ici également à la montée progressive d'un contrôle individuel des différents *Shuyukh* d'un même lignage sur des terres qui leur sont concédées en propre.

La réflexion économique de son côté, ne s'est longtemps intéressée au Mouridisme qu'en raison de certaines particularités qui ont conduit à le percevoir contradictoirement comme porteur de développement ou comme un obstacle au progrès. C'est ainsi que l'accent a été mis tantôt, comme l'a fait A. Wade sur la valeur religieuse conférée au travail et sur le « potentiel doctrinal du Mouridisme » en matière économique (1), tantôt, comme on le voit chez R. Portères, sur les faiblesses d'un système agricole, qui, en fonction des intérêts propres des marabouts aurait privilégié la culture industrielle au détriment des productions autoconsommées et imposé les pratiques d'une agriculture mettant en péril les équilibres agro-économiques (2).

S'appuyant sur ces premières conclusions, considérées comme des hypothèses de travail à confirmer ou à infirmer, une équipe de recherche de l'ORSTOM, composée d'économistes et d'un sociologue, s'attacha à élucider la relation supposée entre idéologie religieuse et comportements économiques

et à dégager ses implications éventuelles au regard des phénomènes de stratification sociale (3).

Selon l'interprétation de Ph. Couty, les paysans, loin de concevoir le travail comme un facteur de production, y auraient vu fondamentalement le moyen de manifester leur attachement au marabout, lui conservant un contenu traditionnel en le réinterprétant à la lumière de l'idéologie religieuse. On aurait ainsi assisté, en pays wolof d'obédience mouride, à un processus de reconstruction de la société traditionnelle, qui s'est fait en utilisant le maraboutisme comme écran et comme médiation face à la pénétration de l'économie monétaire.

Ces mêmes recherches, tout en concluant à l'assouplissement du dynamisme mouride par rapport aux premiers temps de la colonisation, conduisirent dans le prolongement des analyses d'O'Brien à s'interroger sur l'avenir de la Confrérie face aux défis que représentent pour elle le mouvement d'exode rural et les projets de restructuration des campagnes dans le contexte du développement économique national : en particulier sa capacité de mobilisation des masses, qui se manifeste encore aujourd'hui par l'existence d'un front pionnier, ne lui permettrait-elle pas de maintenir sa cohésion et de donner ainsi une solution à ses contradictions internes en fournissant une réponse efficace à la surpopulation des campagnes et aux incitations de l'économie moderne ?

L'interrogation fondamentale concernant le devenir du Mouridisme en tant que tel rejoignait ainsi les préoccupations les plus pratiques et les plus immédiates relatives à la nécessaire décongestion du Bassin arachidier et à l'opportunité de l'encouragement, par les pouvoirs publics, de la colonisation agricole des Terres Neuves du Saloum et du Sénégal oriental.

Aussi, à ce stade de l'avancement des recherches, avons-nous été amené à orienter nos propres enquêtes sur les conditions actuelles de l'implantation pionnière des paysans mourides, avec l'objectif de répondre à la question suivante :

Le colonat mouride, dans ses manifestations contemporaines et spontanées, nous fait-il assister à l'apparition de dynamismes inédits, susceptibles de

(1) A. Wade : « La doctrine économique du Mouridisme ». Dakar, Faculté de Droit et des Sciences Economiques (1966) et « Dakar-matin » numéro du 7 octobre 1969 et suivants.

(2) R. Portères : « Aménagement de l'économie agricole et rurale du Sénégal ». Dakar, G.I.A., 1952.

(3) J. Copans, P. Couty, J. Roch et G. Rocheteau : « Maintenance sociale et changement économique au Sénégal ». I. « Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides » Travaux et documents de l'ORSTOM, Paris, 1972, et J. Copans : « Stratification sociale et organisation du travail agricole dans les villages wolof mouride », E.P.H.E., 1973.

déboucher sur un système économique plus ouvert et une agriculture plus progressive, ou, à l'opposé, à la simple reconstitution d'un paysage social et d'un environnement économique proche de celui des zones de départ ?

Nos enquêtes de terrain se sont déroulées, en 1969-1970, dans les périmètres de la circonscription administrative du village de Khelkom-Diaga, située à la pointe du front pionnier sur la bordure occidentale du Ferlo (cf. fig. 1).

Nous nous sommes attachés, en prenant comme base de référence les études effectuées par les économistes de l'ORSTOM dans les anciens villages wolof du Bassin arachidier (1), situés dans l'arrondissement de N'Dame au cœur du vieux pays mouride, à faire le bilan comparé des systèmes d'économie paysanne dans les zones de départ et en zone pionnière, en distinguant :

— au niveau des communautés villageoises, les transformations observées dans la stratification à base économique, découlant de l'accès différentiel aux Terres Neuves, et de l'apparition de phénomènes de dépendance économique ;

— au niveau de l'exploitation agricole, les transformations des conditions de la production agricole et des rapports sociaux qui leur correspondent.

### 1. L'implantation pionnière et les phénomènes de différenciation économique

Aux termes de la loi relative au domaine national votée le 16 juin 1964, l'Etat devient l'unique maître de la terre qu'il gère dans l'intérêt général ; les pouvoirs coutumiers disparaissent ainsi que les droits et redevances qui y étaient attachés : « *Constituent de plein droit le domaine national toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées ou dont la propriété n'a pas été transcrite à la conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la présente loi* » (article 1). « *Les zones pionnières sont mises en valeur dans les conditions fixées par les plans de développement et les programmes d'aménagement* ». « *A cet effet, des portions de ces zones sont affectées par décret soit à des communautés rurales existantes ou nouvelles, soit à des associations coopératives ou toutes autres organisations créées sur l'initiative du gouvernement*

*ou avec son agrément et placées sous son contrôle* » (article 11).

Il est parfaitement évident qu'au moins en ce qui concerne les terres pionnières, les conséquences et les modalités d'application de la loi seront fort différentes selon que l'on aura affaire à une colonisation provoquée et planifiée par les responsables des programmes d'aménagement du territoire ou, comme c'est le cas pour la région qui nous intéresse, à une colonisation spontanée sous le contrôle plus ou moins lointain des autorités administratives locales.

Le territoire relevant du village administratif de Khelkom-Diaga représente une bande de quelques 150 km<sup>2</sup>, limitée à l'ouest et à l'est par les forêts classées de Khelkom et de Doli, au sud et au nord par les terroirs compris dans les circonscriptions administratives de Sadio et de Diaga. Au moment de l'enquête, en 1969, les limites en étaient fort incertaines, à tout le moins fort mal connues des responsables et des populations locales. On constate aujourd'hui que la frange de la forêt classée de Doli est mise en valeur sur plusieurs kilomètres par des paysans qui y ont pourtant été autorisés par le chef de village, lui-même de parfaite bonne foi.

Il n'est pas dans notre propos d'examiner les conséquences que pourraient avoir la remise en question de l'installation d'une partie des nouveaux habitants (2) mais nous avons là à tout le moins une preuve du caractère non institutionnalisé de l'immigration.

Ainsi qu'il va nous être donné de le constater cependant, les modalités d'attribution des terres sont loin d'être anarchiques. L'observation des situations concrètes fait apparaître en tout premier lieu la persistance des hiérarchies coutumières en matière de répartition territoriale et de contrôle foncier, en second lieu des différences considérables dans les facilités d'accès aux terres neuves selon l'appartenance ethnique ou le rang social des intéressés. L'attribution des terres paraît bien toujours procéder de stratégies complexes où interviennent concurremment les références coutumières et les interprétations relevant du droit nouveau. En tout état de cause, on assiste, dans les Terres Neuves, au développement

(2) Elle est parfaitement possible sur le plan réglementaire. Sans parler des textes organisant la protection des périmètres classés, la loi relative au Domaine national prévoit (art. 5) la désaffectation de terres déjà occupées « soit pour insuffisance de mise en valeur, soit si l'intéressé cesse d'exploiter personnellement, soit pour des motifs d'intérêt général ».

(1) Cf. Copans et al. *Op. cit.*

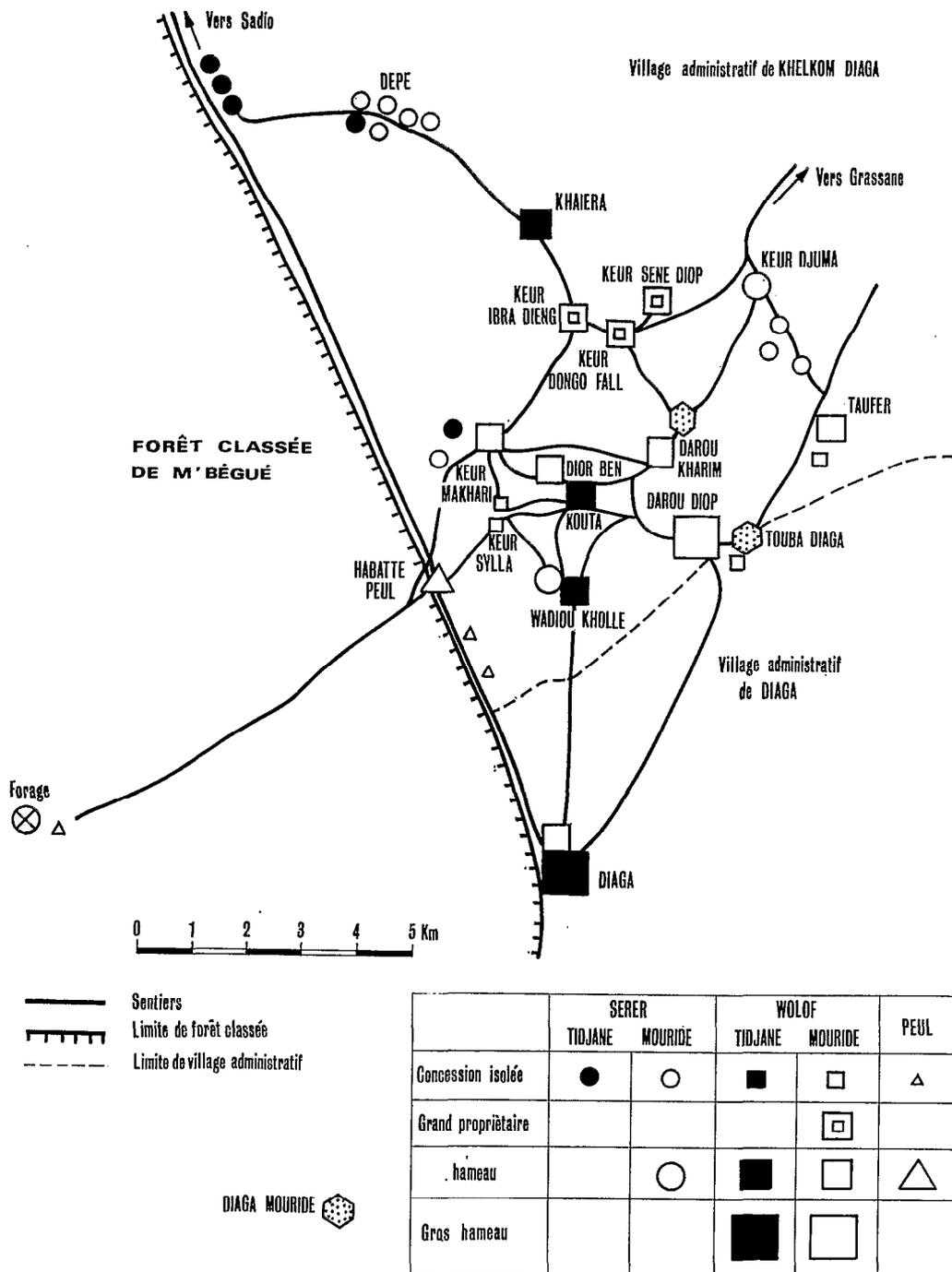


FIG. 2. — Village administratif de Khelkom-Diaga.

d'une aristocratie foncière, d'origine mercantile ou religieuse, dont la position dominante, sur les plans politique et économique, devra être analysée si l'on veut opposer les résultats d'une colonisation spontanée, du point de vue de l'organisation sociale, aux résultats attendus de la mise en place des projets gouvernementaux pour la restructuration des campagnes.

### 1.1. L'ACCÈS DIFFÉRENTIEL AUX TERRES NEUVES ET LES PROCESSUS NON INSTITUTIONNALISÉS DU CONTRÔLE FONCIER

Nous rendrons successivement compte :

(a) de l'histoire de la progression pionnière et de la façon dont les populations de Peul nomades, en la personne de leur chef, ont tenté d'y faire face ;

(b) des rapports de force qui interviennent dans le processus de répartition territoriale entre les diverses communautés pionnières ;

(c) des pratiques qui, à l'intérieur des communautés wolof mourides, sont le plus couramment appliquées en ce qui concerne l'occupation du sol.

#### 1.1.1. La progression pionnière

Le chef de village administratif de Khelkom-Diaga est également le chef des regroupements Peul, premiers installés dans la région.

En acceptant des fonctions administratives, pour lui, particulièrement ingrates puisqu'elles consistent essentiellement à contrôler l'implantation de cultivateurs wolof et serer sur les parcours des éleveurs qu'il représente, le chef Peul a trouvé plus habile de contrôler un phénomène qu'il faudrait subir de toute façon.

L'antériorité des Peul, leur position toujours menacée par les prétentions des peuples d'agriculteurs ressortent de ces quelques paroles où il nous retrace, à très grands traits, le passé de son peuple, les Peul nomades du Saloum oriental :

« Notre temps est celui de la civilisation et chaque région a son dirigeant. Mais autrefois, le Sine-Saloum appartenait au *Bour Kaone* (1) et le nom de ce pays était celui de N'Doucoumane.

« Il y a plus longtemps encore, c'était le *Bourba Djolof* qui dominait tous les pays : le Baol. le

« Djambour, le Cayor et le Sine-Saloum. Le *Bourba Djolof* (2) a précédé le *Bour Saloum*, mais les Peul étaient là avant eux tous.

« C'est mon propre grand-père qui représentait le *Bour Saloum* en N'Doucoumane. Il avait droit de regard sur tous les Peul qui vivaient dans la brousse en N'Doucoumane et jusqu'ici même, où se trouve la frontière du *Djolof* et du Sine-Saloum.

« Les *Bour* pressuraient les Peul, ils leur ravisaient leur bétail, parfois même leurs femmes. Les Peul, s'ils n'y consentaient pas, prenaient la fuite dans la brousse. Il reconstituaient leurs troupeaux en allant le voler plus loin, parfois jusqu'au Fouta.

« Puis, il y eut *Ma Ba Diakhou* (3), qui fit la guerre Sainte. Il combattait pour que les gens deviennent musulmans, non pour les mettre en esclavage. Après lui il y eut *Saër Maty*, qui venait de Niore du Rip et qui combattit le *Bour Saloum*. Il était suivi par les tijanes, et les autres rejoignaient le *Bour*. On peut dire que c'était un Peul parce que sa mère était Peul et que son père seul était Wolof. Mais les Peul du N'Doucoumane conservèrent leur fidélité au *Bour Saloum*. Ce sont les Français qui ont vaincu *Saër Maty* à *Tatanga*, et qui l'ont chassé de la partie du N'Doucoumane qu'il occupait depuis peu. Beaucoup de Peul, pour fuir la bataille, repartirent dans le *Djolof*.

« Ce pays-ci, du fait des guerres fut pratiquement déserté. Il demeura inhabité pendant trente-trois ans, à la suite de quoi mon grand-père revint du *Djolof* pour s'installer ici même. En ce temps, il n'y avait que des Peul. Ils savaient à peine ce qu'était l'agriculture. Certains ne cultivaient qu'un peu de mil, certains un peu de maïs. Ils ne tombaient presque jamais malades parce qu'ils mangeaient de la viande et buvaient du lait et le miel.

« La plus grande partie des Peul installés ici, à Diaga, sont venus au moment de la guerre 1914-1918, pour échapper à la conscription, quelques-uns de très loin, de Thiaroye et Saint-Louis. »

(2) *Bourba Djolof* : Roi du Djolof.

(3) *Ma Ba Diakhou*, marabout Tijane d'origine Toucouleur. Après s'être substitué aux chefs mandingue dans le Rip, il prêcha la guerre sainte au Sénégal et accueillit Lat-Dior, damel du Cayor en lutte contre l'occupant français. En 1862, il attaqua la tour de Kaolack, avança dans tout le Saloum et fit des incursions jusqu'au Djolof et aux abords du Fouta. Il est tué en 1867. A sa suite, *Saër Maty Ba*, fils d'une nièce du *Bourba Djolof*, épouse de *Ma Bâ*, prit la tête de la rébellion dans le Saloum et en Gambie.

(1) *Bour* : Titre des chefs traditionnels dans le Sine et le Saloum. Le *Bour Saloum* résidait à *Kaone*.

Puis le chef de village fait état de la mise en chantier, au cœur de l'actuelle forêt classée de M'Bégué, du forage de Khelkom, terminé en 1951, et de l'aide que les Peul, sous sa direction, apportèrent à l'administration pour la construction de la route y donnant accès de Colobane et Sadio, ce qui leur aurait permis d'obtenir sa protection contre l'avancée des agriculteurs mourides :

« *Le toubab* (1) m'a dit : comment et pourquoi veux-tu faire la route ? Je lui ai répondu : je veux faire la route parce que nous sommes premiers habitants de cette forêt. Tous viendront m'aider parce que si la route ne se fait pas, nous risquons de perdre le forage. Après cela, j'ai fait une demande au gouvernement pour que la forêt nous soit laissée comme réserve, car les Peul ne peuvent pas se mélanger avec les Wolof. Un *toubab* est venu me dire que la demande sera accordée, à la condition que puissent s'installer deux cents chefs de carré, dont cent cinquante mourides de Sérigne Falilou M'Backe (2). J'ai dit : si vous donnez à Sérigne Falilou M'Backe une parcelle dans la forêt, plus une vache ne pourra rester ici. Mieux vaut lui donner Dioum-Guent (3). Je suis le Président de tous les éleveurs de la région du Sine-Saloum, il faut nous accorder cette demande. » Ce qui apparemment fut fait.

Mais l'ouverture de Dioum-Guent à la colonisation agricole et l'obstacle naturel constitué par la forêt classée de M'Bégué ne permirent guère de gagner plus d'une dizaine d'années.

Le peuplement actuel de la région de Khelkom-Diaga a été presque entièrement réalisé en deux vagues successives, en 1962, puis en 1967.

En 1962, le chef d'arrondissement de Malem-Hodar transmittait au chef de village les demandes d'établissement de deux grands marabouts tijane qu'il installa lui-même presque aux deux extrémités de la zone, où nous trouvons aujourd'hui au sud, l'important village de *Diaga*, érigé depuis en village administratif et qui fut le premier à obtenir le creusement de puits, et au nord le petit hameau de *Khaïëra*. La même année il accueillait un petit marabout tijane, sans le contraindre à passer par l'intermédiaire des responsables administratifs du départe-

ment : ce dernier put ainsi cultiver à *Wadiou*, entre *Khaïëra* et *Diaga*, en bordure de la forêt classée et le plus près possible du forage de Khelkom, seule source d'eau potable dans toute la région.

Tout ceci témoigne d'une part du dynamisme pionnier des marabouts et des paysans tijanes qui concurrencent la progression mouride dans toute la région, d'autre part de la liberté de manœuvre dont dispose le chef Peul en matière d'attribution de terres : en tout état de cause, la localisation des implantations relève de sa seule autorité.

Les demandes d'établissement se multiplient en 1967, après quatre années de répit. Il est certain que le chef de village sentant la montée des pressions diffuses de l'administration et des puissants sollicitateurs, les suscita lui-même pour la plupart : de grands marabouts et quelques hommes riches deviendraient ainsi ses obligés et les paysans, pour les mêmes raisons, seraient probablement plus enclins dans l'avenir à accepter ses arbitrages.

#### 1.1.2. *La répartition territoriale et le jeu de forces en présence*

L'examen des pressions concurrentes sur la terre entre les diverses communautés nous conduira à évoquer les motivations et la personnalité sociale de leurs principaux initiateurs.

##### 1° *L'insertion spatiale des diverses communautés*

Un coup d'œil sur la carte du village révèle trois types d'habitat :

(a) des concessions isolées, disposées en grappes à la périphérie de la zone (Dépé, Keur Djuma, Taufer), ou rassemblées dans une étroite bande centrale (Dior Ben, Keur Makhari, Kouta, Keur Fallou Sylla, El-Hadji Faye et Keur Mamour Guèye, à l'ouest de *Khaïëra*) ;

(b) au centre de la zone, des communautés plus importantes, manifestant très nettement les plus fortes vocations à l'expansion territoriale. Au sud de *Khaïëra*, relevant comme nous l'avons vu, d'un grand marabout tijane, on trouve ainsi les exploitations de quatre grands propriétaires fonciers mettant en valeur plusieurs centaines d'hectares, grâce à l'apport d'une main-d'œuvre saisonnière et de quelques parents ou employés, puis le hameau de Darou Kharim, fondé par le grand marabout mouride Sérigne M. M'Backe, qui y a installé plusieurs de ses *Daara* et de Darou Diop, fondé par un *Shaikh* peu important dans la

(1) « L'homme qui sait », le Blanc.

(2) A cette époque, Khalif Général des Mourides.

(3) Actuellement un des plus importants lieux de rassemblement mouride dans le nord de l'arrondissement de Malem-Hodar.

hiérarchie mouride, mais exceptionnellement dynamique.

La répartition géographique des diverses communautés reflète la volonté manifeste du chef de village de freiner les prétentions exagérées à l'expansion : les petits groupes de paysans serer inorganisés sont disposés à la périphérie de la zone et en bordure des forêts classées : ainsi Dépé représente, au nord, la limite d'expansion maximum pour Khaïera, bloqué à l'ouest par les quelques carrés mourides de Keur Mamour Guèye. Les concessions serer regroupées autour de El-Hadji Faye limitent à l'est l'exploitation de Keur Ibra Diack, et les concessions wolof mourides de Tauffer et Keur Sérigne Niass dessinent la frange ouest de Darou Diop dont les champs touchent déjà ceux de Wadiou, et qui ne pourra s'étendre que dans l'étroit espace qui le sépare de Darou Kharim. Ce dernier village peut prétendre lui-même entre Keur Ibra Diack et Keur Djuma à un assez vaste territoire, mais il est d'ores et déjà singulièrement rétréci par rapport aux prétentions initiales de Sérigne M. M'Backe. Wadiou, de son côté, qui a pourtant accueilli quelques concessions serer, il y a quelques années à peine, ne peut visiblement plus espérer progresser.

Finalement le chef de village Peul a su momentanément préserver de vastes emplacements au centre-ouest du territoire, entre Habatte, où se situe sa propre concession et le groupe serer de Dépé.

On en arrive au paradoxe de voir surgir des conflits fonciers entre hameaux voisins alors que les cultivateurs qui s'y rattachent ont chacun pour eux-mêmes, beaucoup plus de terre qu'ils n'en peuvent cultiver : c'est qu'en effet l'importance localement reconnue au chef d'une communauté et, indirectement, les avantages relatifs qu'il pourra obtenir de l'administration en matière d'aménagement rural et d'infrastructure économique (1), dépendent largement du nombre de paysans qui auront finalement choisi de le rejoindre, ce qui implique, bien évidemment, que la complète mise en exploitation des terres ne soit pas trop rapidement atteinte.

Ces jeux d'influence, cependant, se résolvent pour la plupart sans que le maître de la terre ait à imposer son arbitrage : les hiérarchies qui en sont la trame sont reconnues comme légitimes par les participants eux-mêmes et les possibilités de recours à l'administration sont à ce point liées au rang social des solli-

citeurs qu'elles ne perturbent que très peu le rapport des forces en présence, dont l'accès différentiel aux terres neuves paraît finalement fournir un très exact reflet (cf. tabl. I).

TABEAU I

Accès aux terres neuves et statut social des chefs de communautés

| Superficies (2)                               | Possibilité maximum d'extension (hectares) | Superficies cultivées en 1969 (hectares) |
|---|--|--|
| Villages                                      |  |  |
| Darou Kharim (grand marabout mouride) . .     | 800  | 250                                      |
| Darou Diop (petit marabout mouride) . . . .   | 700  | 250                                      |
| Khaïera (grand marabout tijane) . . . . .     | 900  | 90                                       |
| Wadiou-Khoule (petit marabout tijane) . . . . | 600  | 300                                      |
| Grandes propriétés                            |  |  |
| 1 . . . . .                                   | 500  | 150                                      |
| 2 . . . . .                                   | 250  | 120                                      |
| 3 . . . . .                                   | 200  | 60                                       |
| 4 . . . . .                                   | 200  | 50                                       |

Ainsi marabouts et grands propriétaires laïcs s'affrontent. Qui sont-ils ? Surtout, quelles motivations les ont amenés à tenter de se constituer un domaine agricole dans les Terres Neuves ? Quels facteurs interviennent dans leur réussite sur ce plan ? Quelle place l'entreprise pionnière occupe-t-elle dans l'ensemble de leurs activités ?

2° La mise en place des grandes unités d'exploitations

(a) Les exploitations maraboutiques et le rôle d'entraînement des marabouts

Les marabouts accueillent dans leurs concessions des chefs de foyer autonomes (*borom diel*) et des travailleurs dépendants (*surga*, navétanes) qui ont les mêmes droits et devoirs que leurs homologues

(1) Puits, installation d'un « secco » pour le groupage des arachides, établissement de commerces privés, etc.

(2) Nous proposons ici de simples estimations (cf. fig. 2).

vivant dans les concessions ordinaires. La seule différence provient de ce que les marabouts peuvent leur adjoindre des *tack-der* qui sont des jeunes gens confiés par leurs parents aux marabouts, qui les utilisent comme main-d'œuvre sur leurs exploitations agricoles. Ceux-ci, lorsqu'ils sont suffisamment nombreux, sont alors regroupés en *daara* (littéralement : école coranique) sous la direction de *diawrigne* (dit *diawrigne bu ndau*, petit responsable), eux-mêmes soumis à l'autorité d'un grand responsable (*diawrigne bu mak*). Ce dernier assure la liaison avec le marabout, représente le groupe à l'extérieur, arbitre les conflits individuels et coordonne, le cas échéant, les activités de l'ensemble des *daara*.

La nomination des responsables, la constitution des équipes de travail, la répartition du matériel, l'attribution des champs et le choix des cultures relèvent directement du marabout, qui peut, bien sûr, agir par l'intermédiaire de ses représentants. Mais les *diawrigne* sont totalement responsables de la direction des travaux agricoles, et l'on doit, sur ce plan, considérer la *daara*, qui utilise un équipement agricole qui lui a été attribué en propre et cultive des parcelles individualisées, comme une nouvelle unité de production.

Le marabout de Darou Kharim, Sérigne Modou, y a transporté 64 *tackder* en âge de travailler (1), répartis en 8 *daara*. Chaque *daara* dispose d'un semoir, d'une houe et d'un cheval et exploite en moyenne 14 ha, soit 1,7 ha par actif (2). Sérigne Modou est un fils cadet de Sérigne Massamba M'Backé, le plus jeune frère d'Amadou Bamba, fondateur du Mouridisme. La branche de Sérigne Massamba, dont le *Khalif* (chef) est le frère aîné de Sérigne Modou n'est pas une des plus influentes de la Confrérie. Bien qu'il ait été relativement favorisé par le jeu complexe de la transmission des charges politiques au sein des *Khalifa* mourides, Sérigne Modou, à la mort de son père, il y a une vingtaine d'années, hérita de la seule chefferie du vieux village de Darou Kharim, près de Touba, et ne reçut, dans les premiers temps, la soumission (*dyebalu*) de guère

plus d'une centaine de *talibe*. Il n'a acquis son influence actuelle que par d'incessantes tournées de propagande religieuse, tout particulièrement dans certaines villes du Bassin arachidier (Thiès, Linguère) et du Cap-Vert (Dakar et Rufisque) où il contrôle de très nombreuses *daira* (3). Il compte aujourd'hui probablement près de deux mille disciples, qui paraissent avoir été séduits par une grande réputation de guérisseur et de fabricant d'amulettes magiques.

Une centaine de jeunes *tack-der* en âge de travailler se sont donnés à lui ou lui ont été confiés par leurs parents. C'est en fonction de leur nombre toujours croissant qu'il s'est décidé à étendre ses exploitations agricoles, malgré son peu de goût pour les activités rurales et surtout pour les longs séjours en brousse nécessités par la création de nouveaux villages. Il se contenta pendant longtemps de ses exploitations de Darou-Kharim-Touba et d'emprunts de terre à ses parents de Darou Mousti dans le vieux bassin arachidier ; depuis quatre ou cinq ans seulement, il s'informe des possibilités d'implantation dans les terres neuves. C'est ainsi qu'il déplaça une partie de ses *daara* de Touba à Darou Muine, sur la frange ouest de la forêt de M'Bégué, puis à Khelkom-Diaga (4).

C'est grâce à ses relations personnelles dans les villages de brousse et à ses amitiés confrériques qu'il a pu être informé à temps de l'ouverture de nouvelles zones à la colonisation pionnière. De même, c'est grâce à de multiples interventions auprès de l'administration qu'il espère obtenir des avantages relatifs pour ses nouveaux villages. Ceci est bien connu des paysans et il est bien évident que les migrants sont surtout attirés par des communautés dirigées par des chefs prestigieux et influents.

On peut cependant opposer au village de Darou Kharim celui du village tout proche de Darou Diop, fondé par un *Shaikh* de bien moindre importance, mais toujours présent et actif dans son village :

Le père du Sérigne de Darou Diop se vit conférer le *Wird* mouride du vivant d'Amadou Bamba, et

(1) Il conviendrait d'y ajouter quelques enfants que le marabout confie à ses femmes jusqu'à ce qu'ils soient en âge de participer aux travaux des champs.

(2) Ce chiffre inférieur de plus de moitié à celui relevé pour les paysans mourides du même village, tient à la jeunesse des garçons qui ont en moyenne un peu moins de 19 ans.

(3) Groupements volontaires dont la principale activité est de donner des séances de chants religieux, les bénéficiaires qu'ils en retirent étant versés aux marabouts.

(4) En 1970, il envisageait à nouveau de transporter une partie de ses *daara* sur un nouveau front pionnier à l'ouest de Linguère.

lui-même devint *Shaikh* par droit d'aînesse (1). On ne lui connaît pas plus d'une dizaine de *talibe* et il n'était dans son village d'origine, guère plus qu'un paysan ordinaire. A plus de soixante ans, après une longue vie sans tribulation aucune, il est pris d'une soudaine révélation et déploie une intense activité pour décider des paysans de ses amis et de sa parenté à le suivre dans les nouvelles terres. Il réunit toutes ses économies et met en gage une partie de son matériel de façon à pouvoir leur avancer du mil de soudure et les aider à payer leurs impôts (2). Enfin, il prend lui-même contact avec d'importants commerçants de M'Bar pour les inciter à s'installer dans le pays et à y créer des commerces de détail et des points d'achat pour la traite officielle. Finalement, de toute la zone, c'est son village qui s'est accru le plus rapidement (3) et celui dont la cohésion est la plus forte.

Sérigne Sam Diop n'a pas de *Daara* et les avantages économiques qu'il a tiré de l'opération sont fort réduits, surtout si on les met en balance avec les sacrifices financiers qu'il a dû consentir au départ. Il s'est efforcé lui-même de nous expliquer sa décision dans des entretiens simples et directs, mais qui nous paraissent d'un poids considérable pour la compréhension de la vision mouride et de la philosophie de l'action qui peut en procéder :

« J'ai augmenté Yabatil, mon village natal, parce que j'ai fondé ce village. Mais mon père ne m'a jamais conseillé de fonder un village, cela ne dépend que du courage de chacun. L'Islam aime cela.

« Un homme courageux doit fonder des villages.

(1) La confirmation du *Wird* (qui consiste, dans son sens premier, à être autorisé à utiliser des litanies secrètes particulières à la confrérie) est une condition suffisante pour devenir *Shaikh* et être admis à recevoir la soumission inconditionnelle des disciples (*dyebalu*). Mais O'Brien insiste très justement sur le fait qu'elle n'en est pas une condition nécessaire et indique plusieurs exemples d'individus devenus *Shaikh* par le seul fait du choix des talibe qui, spontanément, leur ont offert leur soumission. Le cas de Sérigne Sam Diop ne représente pas une exception par rapport à ce schéma, on peut en effet aisément admettre qu'il y ait, dans l'esprit des mourides ordinaires une présomption pour que le fils d'un *Shaikh* hérite de la *barke*, du charisme de son père. Cf. O'Brien : *The Mourides of Amadou Bamba*, 1969, Faber and Faber, Londres.

(2) Payé deux fois : au lieu de départ et au point d'arrivée, dans le but d'obtenir un double quota de semences d'arachide dans les coopératives.

(3) Quinze concessions s'y sont installées dans les deux années qui ont suivi sa création, ce qui, dans le contexte pionnier, est très exceptionnel.

« Nous sommes venus ici pour travailler et pour que vive l'Islam. Celui qui vient avec nous et fait comme nous a ici sa place. Un bon musulman doit fonder un village, si son courage et sa force le lui permettent.

« Quand Sérigne Touba était là, il le faisait, Sérigne Modou Moustapha le faisait, Sérigne Falilou le faisait, aujourd'hui Sérigne Abdou Lahat le fait (4). « Tous ont fondé des villages et ont conseillé à leur *talibe* de les imiter.

« Amadou Bamba disait que tout le monde doit aller vers l'est pour travailler. Cette parole, je la tiens des vieux, et j'ai entendu Sérigne Falilou la répéter. Ce conseil concerne tous les mourides et les musulmans. C'est le travail qui donne la paix et la tranquillité » (5).

Presque tout se trouve dans ce texte essentiel :

— l'insistance sur la révélation de la responsabilité individuelle (« le courage de chacun »), qui ne doit rien à l'apprentissage des valeurs transmises par la famille (« mon père ne m'a jamais conseillé... »), mais qui s'emploie à raviver en le réinterprétant, le sentiment de l'origine et du rattachement à la communauté des ancêtres (« j'ai augmenté Yabatil, mon village natal »...);

— le prophétisme militant (« ... pour que vive l'Islam »), l'affirmation du lien nouveau d'où est né une société nouvelle (« celui qui vient avec nous et fait comme nous a ici sa place »), mais le refus de l'héroïsme (« ... si son courage le permet »);

— l'exaltation que tire le mouride de la pérennité de la confrérie qui se manifeste dans la continuité de pensée des Grands Sérignes (« Quand Sérigne Touba était là, il le faisait, Sérigne Modou le faisait, Sérigne Falilou le faisait... ») et dans leur constante sollicitude envers les plus humbles *talibe* (... tous ont donné les mêmes conseils, qui s'adressent à tous les disciples);

— enfin la tradition pionnière, qui associe le prosélytisme religieux et la justification par les actes (« le travail donne la paix et la tranquillité »).

#### (b) *Les grands cultivateurs et commerçants*

On ne peut qu'être tenté a priori d'opposer à l'idéal de Sérigne les motivations qui ont conduit

(4) Sérigne Sam nomme ici tous les *Khalifs* Généraux des Mourides qui ont succédé à Amadou Bamba à la tête de la confrérie.

(5) « Entretiens avec Sérigne Sam Diop » (Darou Diop), mai 1969.

dans les terres neuves des individus ayant auparavant fondé d'assez brillantes réussites personnelles sur des activités essentiellement commerciales. Mais ce serait omettre que le Mouridisme, semblable en cela à la plupart des idéologies connues, n'établit probablement pas entre l'action et l'orientation aux valeurs religieuses de lien strictement univoque. Dans cette société mouride, qui par le passé, a accueilli et accordé l'égalité de statut à tous les individus provenant des couches inférieures de la société (artisans castés, esclaves, mercenaires), l'accès à la propriété foncière est devenu le signe même de la condition d'homme libre et le travail des champs, tout particulièrement dans le cadre austère et l'isolement des villages pionniers, a été perçu comme la plus parfaite approximation d'un idéal de vie où le temps de l'effort librement consenti est finalement vécu comme une préparation au temps du repos, qui est celui de la prière et du recueillement (1).

En tout état de cause, cette interprétation nous paraît bien la seule susceptible de s'appliquer aux grands propriétaires établis dans les zones pionnières : tous insistent en effet sur la satisfaction d'être à la tête d'un grand domaine foncier et d'avoir enfin trouvé une retraite paisible dans un fond de campagne, mais aucun d'eux ne participe activement aux travaux des champs. Bien plus le prestige dont ils sont entourés, provient très précisément de pouvoir s'en dispenser (2).

(1) De là, selon nous, la persistante ambiguïté des interprétations concernant le Mouridisme, vu tantôt comme quietisme (parce que d'inspiration *soufi*), tantôt comme activisme (parce que valorisant le travail) alors qu'il serait finalement l'un et l'autre, ou, plus exactement le premier par le second.

On trouvera plusieurs des éléments qui nous ont conduit à proposer ce point de vue dans « Paul Péliissier : Les paysans du Sénégal (pp. 301-361) », où il est dit, en particulier : « Qu'Amadou Bamba ait ou non lancé, comme le rapporte la tradition, des formules lapidaires telles que « qui travaille prie » ou bien « le travail, c'est la prière » (formules, à vrai dire, assez peu conformes à son langage poétique) peu importe. Le fait est que lui-même et ses successeurs ont dénoncé dans l'oisiveté la source de tous les désordres personnels et collectifs, ont assigné au travail un pouvoir sanctifiant et qu'ils en ont fait l'instrument essentiel des vertus mourides, de la purification, du renoncement aux satisfactions temporelles, de l'oubli de soi. » L'accent est mis sur la valeur purificatrice du travail, mais la postulation fondamentale est bien celle-ci : le Mouridisme est un activisme *parce qu'il est un mysticisme*.

(2) L'attitude d'un mouride dans ses rapports avec la réalité temporelle est placée sous le signe d'une essentielle contradiction : le travail est renoncement à soi, et en offrir les fruits à son prochain est le suprême renoncement, mais l'union à Dieu suppose une âme non opprimée par les

Tous les grands propriétaires aujourd'hui installés dans les terres neuves, nous l'avons vu, étaient auparavant engagés dans des activités essentiellement commerciales ou para-commerciales dans les petits centres urbains du Baol, dont ils continuent d'ailleurs de superviser la gestion : ce que nous soutenons simplement ici est que la motivation religieuse a très probablement influé sur leur décision de se constituer sur le tard un domaine agricole au détriment d'investissements au moins aussi rentables dans d'autres secteurs de l'économie. Cela ne signifie évidemment pas qu'ils se désintéressent de rentabiliser l'opération ; la création dans les villages pionniers de nouveaux commerces de détail et la mise sur pied de réseaux d'achat pour la traite officielle, comme nous le verrons plus loin, en témoignent.

### 1.1.3. Le contrôle foncier à l'intérieur des nouveaux terroirs

Le contrôle foncier à l'intérieur des périmètres concédés à une communauté wolof autonome (*dekh*) est détenu par son fondateur (*borom dekh*). Le chef de village représentant l'administration n'intervient qu'au second degré, dans le cas de dissensions totalement insolubles entre paysans ordinaires, mais jamais pour résoudre un conflit entre ceux-ci et le *borom dekh*.

C'est celui-ci qui indique au nouvel arrivant les terrains qu'il pourra défricher et sur lesquels lui sont reconnus des droits de culture sous réserve d'une mise en valeur dans les deux années qui suivent.

De cette règle, un paysan de Darou Kharim nous donnait la formulation suivante :

« Si quelqu'un défriche un terrain et ne fait pas « de semence, le marabout peut reprendre la terre « et y mettre quelqu'un d'autre, sauf, évidemment,

soucis de ce monde. Toute la « logique sociale » du Mouridisme découle de là : le Saint, le Marabout, ne peut vivre dans l'inaction méditative que grâce aux dons de disciples qui pourvoient à sa subsistance, mais pour que l'inégalité des conditions soit justifiée, il faut nécessairement que lui-même soit leur garant devant Dieu et qu'il puisse leur ouvrir, par son seul charisme, sa *barke*, les « portes du paradis ». Mais l'homme riche, lui aussi, peut vivre dans la Sainte Oisiveté, puisque d'autres, qu'il paye, travaillent à sa place !

Et si Dieu n'était pas étranger à ce nouveau mouvement, si la chance (*vorseck*) venait de lui, la réussite économique ne serait-elle pas le signe d'une « élection » ? L'homme riche ne se trouverait-il pas au moins justifié dans ses actes, voire jusque dans l'immoralité des moyens dont il s'est servi ?

« si le défricheur a, au préalable, installé un membre « de sa famille sur la terre qu'il a défriché.

« Par contre, si quelqu'un défriche une terre sans « l'avoir mise en culture, le premier à la cultiver est « inamovible ; mais si celui-ci à son tour la délaisse, « la terre revient au défricheur » (1).

On notera que ces observations font explicitement référence aux droits dont peuvent traditionnellement se prévaloir le *sérigne* ou le *borom deck*, le titulaire du droit de *hache* (*borom ngaju*) et le titulaire du droit de culture. Il faut cependant insister sur le caractère presque immédiat du droit de reprise en cas d'abandon des cultures, où il convient de voir une conséquence de l'acuité des pressions concurrentes sur les terres vacantes : la loi relative au domaine national sur laquelle les paysans ne manquent pas de s'appuyer en cas de conflits se trouve ici utilisée pour des objectifs autres que ceux qu'elle avait initialement prévus.

Dans le cas où le *Sérigne* fondateur du village n'y a pas établi sa résidence, il désigne à cette fonction un homme de confiance (2) : c'est à ce niveau que des difficultés surviennent fréquemment dans la mesure où ce dernier tend à se réserver personnellement les meilleurs emplacements (3).

En tout état de cause, il convient de le noter, les arbitrages que les marabouts sont parfois amenés à formuler en deuxième instance tournent rarement à désavantage des paysans ordinaires qu'ils ont visiblement le souci de satisfaire : compte tenu des pressions concurrentes sur les terres, la taille définitive d'une communauté pionnière dépend directement du rythme des arrivées, et les *borom dekh* craindraient, en mécontentant les premiers arrivés, de provoquer des départs et de décourager les nouveaux postulants.

Quoi qu'il en soit, l'intervention du *Sérigne* ne va pas au-delà de la détermination des emplacements et les superficies dont un chef de concession, dans les limites des terres vacantes, peut obtenir l'usage, *dépendent en fin de compte* des forces productives,

matériel et main-d'œuvre, dont il peut disposer dans l'immédiat (4) :

On constate ainsi, en comparant les superficies relevées à Missirah dans l'ancien Baol, par J. Copans, et à Khelkom-Diaga par nous-même, que les superficies cultivées par actif passent de 2,03 ha à 3,99 ha pour les hommes, de 0,58 ha à 1,08 ha pour les femmes. De même le taux d'équipement des paysans pionniers apparaît supérieur à celui des paysans du vieux bassin arachidier dans les proportions de 1,6 pour les semoirs, de 1,8 pour les charrettes. Le matériel est par ailleurs assez bien réparti entre les concessions pionnières : 84 % des concessions détiennent au moins une houe, 98 % au moins un semoir, 70 % ont une charrette.

Nous disposons enfin pour quinze concessions dont les chefs ont immigré depuis moins de trois ans, de renseignements précis concernant le lieu et le mode d'acquisition du matériel :

TABLEAU II

Lieu et mode d'acquisition du matériel (Village de Darou Diop. Immigrés récents)

| Origine      | Instruments acquis dans la zone de départ |                        | Instruments acquis dans la zone d'arrivée |                        |
|--------------|---|------------------------|---|------------------------|
|              | Achat à la coopérative                    | Achat à un particulier | Achat à la coopérative                    | Achat à un particulier |
| Semoirs ...  | 16  | 7                      | 0   | 1                      |
| Houes ....   | 7   | 6                      | 0   | 3                      |
| Souleveuses  | 4   | 5                      | 0   | 1                      |
| Charrettes . | 11  | 2                      | 0   | 1                      |

On constate en premier lieu que les immigrants étaient déjà à peu près totalement équipés avant leur départ, en deuxième lieu qu'une grande partie du matériel a été acquis en dehors du circuit de distribution officiel, qui est la coopérative, et acheté au comptant et à moindre prix à des particuliers, vraisemblablement des commerçants revendant du matériel gagé, ou des paysans se dessaisissant d'instruments obtenus à crédit dans les coopératives.

(1) Entretien avec Thierno Kane (Darou Kharim, avril 1969).

(2) Comme l'indique Paul Pélissier (*op. cit.*, p. 339, note D), ce personnage (« *loho i sérigne bi* », la main du marabout) est « distinct du gérant des biens du marabout », le *bük neg*. Mais les deux fonctions ne paraissent cependant par incompatibles.

(3) La seule règle finalement bien acceptée par les paysans étant que les premiers arrivés ont droit aux meilleurs terrains.

(4) Cependant, ici comme ailleurs, les *borom dekh* s'efforcent de contrôler la situation. C'est ainsi en particulier, que les chefs wolof de Darou Kharim et Wadiou ont fixé des limites maxima aux territoires que pourront occuper les paysans serer qu'ils ont accueilli : le maintien de l'équilibre politique au sein de la communauté nécessite que ces groupes demeurent minoritaires.

On peut en conclure d'une part que les chefs de concession ne voient aujourd'hui, dans la plupart des cas, aucun intérêt à émigrer dans les terres neuves s'ils ne sont pas en mesure de s'assurer au départ un équipement relativement important, d'autre part que les migrants se recrutent à l'intérieur des catégories privilégiées et susceptibles de s'insérer à leur avantage dans les circuits de l'usure.

Enfin, les paysans, prévoyant que l'occupation complète du terroir sera réalisée en l'espace de quelques années, mettent tout en œuvre pour agrandir leurs superficies, essentiellement en prévision de recrutements à venir de main-d'œuvre saisonnière :

Ainsi voit-on les grands propriétaires défricher le seul pourtour de vastes parcelles dont la mise en culture des parties intérieures pourra être différée sans risque, dans la mesure où personne ne songera à en réclamer l'attribution.

Un même souci explique en grande partie certaines caractéristiques des systèmes de culture que les paysans ordinaires choisissent fréquemment d'appliquer : en particulier le caractère très extensif de la mise en exploitation et la pratique de la jachère dont on peut affirmer, au moins en ce qui concerne les cultivateurs wolof, qu'elle n'est que secondairement décidée dans un souci de restitution de fertilité, mais qu'elle vise essentiellement à l'acquisition la plus rapide des droits d'usage sur les plus grandes superficies possibles (1).

#### 1.2. L'ARISTOCRATIE FONCIÈRE ET LES EFFETS DE DOMINATION ÉCONOMIQUE AU NIVEAU VILLAGEOIS

Ainsi que l'indique J. Copans (2), le Mouridisme, dans ses débuts, a assumé « un certain nombre de fonctions traditionnelles ». « L'isolement des premières communautés pionnières mourides (*daara* ou villages) justifie le caractère prestataire des travaux exécutés par le marabout. » « Il s'agit bien à ce moment d'un *paiement de services* que celui-ci rend aux *talibé*. Cette fonction politique de direction

(1) La procédure suivante se trouve ainsi assez fréquemment appliquée :

| Parcelle 1                        | Parcelle 2     | Parcelle 3     |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| 1 <sup>re</sup> année .. Arachide | (Défrichement) | —              |
| 2 <sup>e</sup> année .. Mil       | Arachide       | (Défrichement) |
| 3 <sup>e</sup> année .. Jachère   | Mil            | Arachide       |

(2) Cf. J. Copans, mai 1969.

sociale contribue au développement des liens de dépendance. » Mais « la rupture de l'isolement, le développement des villages, l'intégration dans un ensemble national font que le marabout n'est plus le seul pôle possible d'attraction sociale ». En particulier, l'émancipation économique des paysans mourides, libérés de la totale soumission qui caractérise les travailleurs des *daara*, et qui s'est manifestée par la diminution des prestations aux marabouts a fait que ces derniers n'ont plus été les intermédiaires obligés pour la commercialisation des produits.

C'est au commerçant-traitant que le paysan s'est dès lors trouvé directement confronté. Très tôt cependant (3) le développement du mouvement coopératif a permis aux cadres maraboutiques, portés par les populations elles-mêmes ou nommés par l'administration aux postes de responsabilités, de reprendre partiellement le contrôle des circuits de distribution.

Les conditions de l'implantation pionnière ne paraissent pas aujourd'hui les plus favorables au renforcement du pouvoir des marabouts dans les coopératives : la diversité du peuplement, tant sur le plan ethnique que sur celui de l'appartenance confrérique, et l'absentéisme des marabouts fondateurs de village, expliquent l'apparition de tensions entre groupes inégalement représentés aux postes de direction, ce qui, par voie de conséquence, a ouvert la voie à la contestation des hommes en place.

Ainsi, et bien qu'elle soit encore assez loin d'être totalement réalisée, la différenciation des fonctions religieuses, politiques et économiques dans les communautés pionnières apparaît plus avancée que dans les anciens villages. Il n'y a là qu'une tendance, dont seules des enquêtes extensives permettraient de vérifier l'ampleur. Les données monographiques dont nous disposons nous donnent cependant la possibilité d'en démontrer la réalité et d'en préciser le contenu. C'est donc à partir de la seule observation du comportement des paysans ordinaires et du déroulement des opérations de leur vie quotidienne que nous tenterons d'analyser ici les fonctions économiques respectives des marabouts et des commerçants mourides.

(3) Le premier effort coopératif africain, organisé par la puissance publique remonte aux débuts du siècle avec la création des Sociétés indigènes de prévoyances. Créées par décret du 29 juin 1910, qui en prévoit le statut, elles n'ont été appliquées qu'en 1919 au Sénégal.

1.2.1. *Les prestations en travail et la circulation des biens dans le cadre des hiérarchies confrériques*

Les prestations en travail et les dons aux marabouts sont-ils plus importants que dans les anciens villages ? Les marabouts en redistribuent-ils une partie aux paysans ?

1° *Les prestations en travail au profit du marabout*

Rien n'indique que les paysans pionniers travaillent plus pour le marabout que les paysans des vieux villages. C'est au moins ce qui ressort de la comparaison des temps de travaux à Darou Rahmane et Darou Kharim :

TABLEAU III

Le travail sur le champ-de-mercredi à Darou Rahmane (ancien village) et à Darou Kharim (village pionnier)

| Village  | Bénéficiaire | Carré  | Santané (a) | Marabout |
|--|--------------|--------|-------------|----------|
| Nombre d'heures de travail par actif à Darou Rahmane |              | 494    | 71          | 46       |
|  | %            | 80,8 % | 11,6 %      | 7,6 %    |
| Nombre d'heures de travail par actif à Darou Kharim  |              | 967    | 86          | 23       |
|  | %            | 89,9 % | 8,0 %       | 2,1 %    |

(a) Travail collectif.

De même, la qualité du travail fourni sur le champ-de-mercredi ne paraît pas meilleure : comme l'avait observé J. Copans (1) pour les paysans de Missirah, les cultivateurs de Darou Kharim ne commencent les opérations culturales sur le champ du marabout que lorsqu'ils les ont terminées ou suffisamment avancées sur leurs propres parcelles :

TABLEAU IV

Calendrier des opérations culturales sur le champ-de-mercredi à Darou Kharim

| Opérations                | Champs des paysans     | Champ-de-mercredi      |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Semis des arachides ..... | du 3 au 9 juillet      | le 11 juillet          |
| Premier sarclage ..       | à partir du 10 juillet | à partir du 30 juillet |
| Battage et vannage        | en décembre et janvier | en février             |

(1) Cf. J. Copans, janvier 1970.

2° *Les dons aux marabouts*

— La dîme coranique (*assaka*)

La dîme coranique, au sein des communautés pionnières wolof mourides, ne se présente que très rarement comme une redevance foncière versée au Sérigne ou au *borom dekh*, maître de la terre. Elle revêt le plus fréquemment, en conformité avec les recommandations de l'Islam orthodoxe, le caractère d'une aumône donnée aux nécessiteux : par un détournement de sens, elle peut alors tenir lieu d'une rémunération pour un service (2). Enfin, elle est parfois transmise sous forme d'un don familial.

Elle est traditionnellement prélevée sur les productions vivrières mais parfois également sur celles d'arachides : elle n'est dans ce dernier cas, jamais fixée au dixième de la récolte (3).

Les quelques données dont nous disposons suffisent à montrer que l'*assaka*, dans les nouveaux villages, conserve des caractéristiques identiques à celles observées dans des villages de colonisation plus ancienne.

TABLEAU V

Origine et destination de l'*assaka* selon l'ancienneté des villages de colonisation

|  | Darou N'Diaye (Village créé en 1947) | Darou Diop (Village créé en 1967) |
|--|--------------------------------------|-----------------------------------|
| — Nombre d'individus masculins ayant versés l' <i>assaka</i> sur l' <i>arachide</i> .. | .....16(sur 24)                      | .....14(sur 25)                   |
| — Destination :  |                                      |                                   |
| aumône .....   | 11                                   | 7                                 |
| don au marabout .....  | 1                                    | 3                                 |
| don familial .....   | 4                                    | 4                                 |
| rémunération d'un service (4) .....  | 0                                    | 0                                 |
| — Nombre d'individus masculins ayant versés l' <i>assaka</i> sur le <i>mil</i> .....   | .....18(sur 24)                      | .....18(sur 25)                   |
| — Destination :  |                                      |                                   |
| aumône .....   | 8                                    | 13                                |
| don au marabout .....  | 3                                    | 0                                 |
| don familial .....   | 7                                    | 3                                 |
| rémunération d'un service (4) .....  | 0                                    | 2                                 |

(2) Cette orientation, bien qu'elle soit incontestable, est rarement totalement explicite.

(3) La valeur de l'*assaka* ne dépasse alors à peu près jamais cinq cents francs.

(4) Cas pour lesquels l'idée de rémunération est explicite.

On constate, tout particulièrement, que le marabout en est toujours aussi rarement le destinataire.

— Le don au marabout (*hadya*)

Le *hadya* est presque toujours personnellement versé par le *talibe* à son propre *Sérigne* au cours d'une visite privée (1). Don volontaire, le *hadya* est le signe le plus manifeste de la persistance et de la qualité de la soumission librement acceptée du mou-

ride à son *Shaikh*. Or, ici également, le caractère pionnier de l'implantation ne paraît nullement influencer sur le montant des dons religieux.

Il convient d'insister sur le fait que le *hadya* est donné par un *talibe* à son propre marabout, et non, encore que rien ne s'y oppose, au marabout chef du village ou maître de la terre. Il n'a donc pas les caractères d'un tribut politique au niveau de la communauté villageoise.

TABLEAU VI

Montant de l'*hadya* versé en une année par les paysans à leur marabout, selon l'ancienneté des villages de colonisation

| Montant<br>(Adultes masculins des villages)    | Pas<br>de hadya | 500 à<br>999 F | 1 000 à<br>1 999 F | 2 000 à<br>2 999 F | 3 000<br>et plus | Moyenne<br>des dons |
|--|-----------------|----------------|--------------------|--------------------|------------------|---------------------|
| De Darou Diop (village créé en 1967) . . . . . | 3               | 2              | 8                  | 5                  | 4                | 2 100 F             |
| De Darou N'Diaye (village créé en 1947) . .    | 2               | 1              | 12                 | 3                  | 6                | 2 300 F             |

3° *La redistribution par le marabout*

Les marabouts, au moment de la création d'un nouveau village, apportent une aide non négligeable aux paysans premiers installés dans le but évident de les encourager à persévérer et de susciter de nouvelles demandes d'installation. Mais lorsque la communauté est stabilisée, cette assistance qui a dû être jadis beaucoup plus importante, lorsque la colonisation du Ferlo occidental ne bénéficiait pas de l'appui des infrastructures administratives, se limite aujourd'hui à quelques prêts en nourriture ou quelques cadeaux aux solliciteurs les plus pressants, qui ne sont pas nécessairement les plus nécessiteux (2).

Bien que l'on sache finalement très peu de chose sur la vie des communautés mourides dans le passé, cet état de fait ne nous paraît pas de toute façon devoir être interprété comme le résultat d'une évolution correspondant à une baisse de la moralité religieuse et à une transformation de l'assise politique

(1) Il n'est pas exclu cependant que le marabout délègue un de ses représentants dans les villages pour percevoir les dons, surtout s'il s'agit d'une sollicitation exceptionnelle. Cette procédure est de toute façon le mode le plus courant de perception du *sas*, contribution imposée pour le financement des grands travaux intéressant l'ensemble de la communauté mouride, en particulier les travaux de réfection de la Grande Mosquée de Touba.

(2) Parmi ceux-ci les gens de caste, traditionnellement admis à quêmarquer.

des marabouts. *L'assaka* n'étant que rarement transmise aux marabouts (et presque toujours dans ce cas en qualité de redevance foncière) et le don religieux n'ayant pas le caractère d'un tribut politique versé par les habitants d'un village à son chef, on ne voit pas en fonction de quels impératifs sociaux le marabout en distribuerait les fruits aux villageois. A la vérité, l'assistance occasionnelle des marabouts aux paysans n'a pas le sens d'une redistribution. Elle est bien davantage le prix que ces derniers sont parfois obligés de payer pour se gagner ou conserver l'attachement des *talibe* (3).

1.2.2. *Le rôle des commerçants*

La survie des familles pendant la période de soudure, entre le moment où les greniers à mil sont épuisés jusqu'aux premières récoltes, à la mi-septembre, et la satisfaction des autres besoins essentiels dans la période de la pénurie qui précède l'ouverture effective de la traite officielle de l'arachide, dépendent à peu près complètement des ventes, des emprunts et des achats à crédit réalisés auprès des commerçants et grands propriétaires locaux.

(3) L'observation du caractère limité de l'assistance financière des marabouts mourides ne doit cependant pas nous conduire à sous-estimer leur rôle, « comme cadres, comme animateurs, comme responsables d'une société solidaire » (P. Pélissier, communication personnelle).

(a) *La commercialisation des produits sur le marché local*

Les produits agricoles sont vendus par les paysans surtout à des commerçants de la région :

TABLEAU VII

Ventes effectuées par les paysans sur le marché local (Darou Kharim)

|                    |            |                  |                       | En Francs CFA |
|--------------------|------------|------------------|-----------------------|---------------|
| Acheteur / Vendeur | Commerçant | Paysan ordinaire | Membre de la concess. | Total         |
| Concession (I) ... | 18 980     | 1 575            | 200                   | 20 755        |
| % .....            | 91         | 7                | 2                     | 100 %         |
| Concession (II) .. | 8 310      | 1 700            | 0                     | 10 010        |
| % .....            | 83         | 17               | 0                     | 100 %         |

(I) Famille polygame

(II) Famille monogame.

Les rentrées d'argent sont immédiatement affectées aux achats de première nécessité. Les opérations de vente et d'achat sont presque toujours simultanées (cf. fig. 3).

A la veille de la saison agricole, le paysan, dont l'encaisse de départ est nulle, se contente de sacrifier ses surplus de semences d'arachide et quelques animaux de basse-cour. Pendant la période des cultures, la vente de l'huile d'arachide par les femmes est, avec l'achat à crédit et l'emprunt sur gage, la seule ressource possible. Immédiatement après les récoltes, début octobre pour le mil hâtif, et fin décembre pour le mil tardif, le mil est vendu par petites quantités pour la satisfaction des besoins courants. Mais le phénomène le plus marquant est la vente en fraude de l'arachide, qui représente une perte importante pour le paysan mais qui lui permet de retrouver, dès le mois de décembre, un niveau de vie à peu près normal :

Les prix de l'arachide en coque et du mil sont les plus élevés au début de la saison agricole, lorsque le paysan ne se dessaisit que difficilement de ses produits. Ils baissent de moitié après les premières

TABLEAU VIII

Les ventes de produits agricoles à la soudure et en période de pénurie monétaire (concession 1 : 4 hommes, 3 femmes) (Darou Kharim)

| Période / Produit           | Arachide | Huile d'arachide | Tourteaux d'arachide | Mil   | Produits de basse cour | TOTAL  |
|-----------------------------|----------|------------------|----------------------|-------|------------------------|--------|
| Soudure (1) .....           | 1 120    | 3 480            | 600                  | 275   | 1 950                  | 7 425  |
| Pénurie monétaire (2) ..... | 8 990    | 1 125            | —                    | 3 215 | —                      | 13 330 |

(1) Du début des cultures aux premières ventes de mil (170 jours).

(2) Des premières ventes de mil à la traite officielle de l'arachide (130 jours).

récoltes et diminuent progressivement à mesure que l'on se rapproche de l'ouverture de la traite : le paysan qui se décide à vendre à un prix inférieur une partie de sa récolte à quelques semaines de la traite, ne le fait que poussé par la plus urgente nécessité. Le commerçant le sait et en profite pour abaisser les cours. Le caractère encore très personnalisé de la relation entre paysan et commerçant n'est pas, on le voit, exclusif de pratiques commerciales sans concessions.

(b) *L'emprunt sur gage et l'achat à crédit*

Les commerçants de brousse, qui n'ont plus la possibilité, depuis l'octroi du monopole de la com-

mercialisation des arachides aux coopératives, de se garantir sur la future récolte des acheteurs, consen-

TABLEAU IX

Prix de vente de l'arachide en coque et du mil sur le marché local (Darou Kharim)

|                |                     |                      | En francs CFA      |
|----------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Produit / Mois | D'avril à septembre | D'octobre à décembre | Janvier et février |
| Arachide ..... | 25                  | 12,5 à 15            | 10 à 12,5          |
| Mil .....      | 25                  | 12,5 à 15            | 10 à 11            |

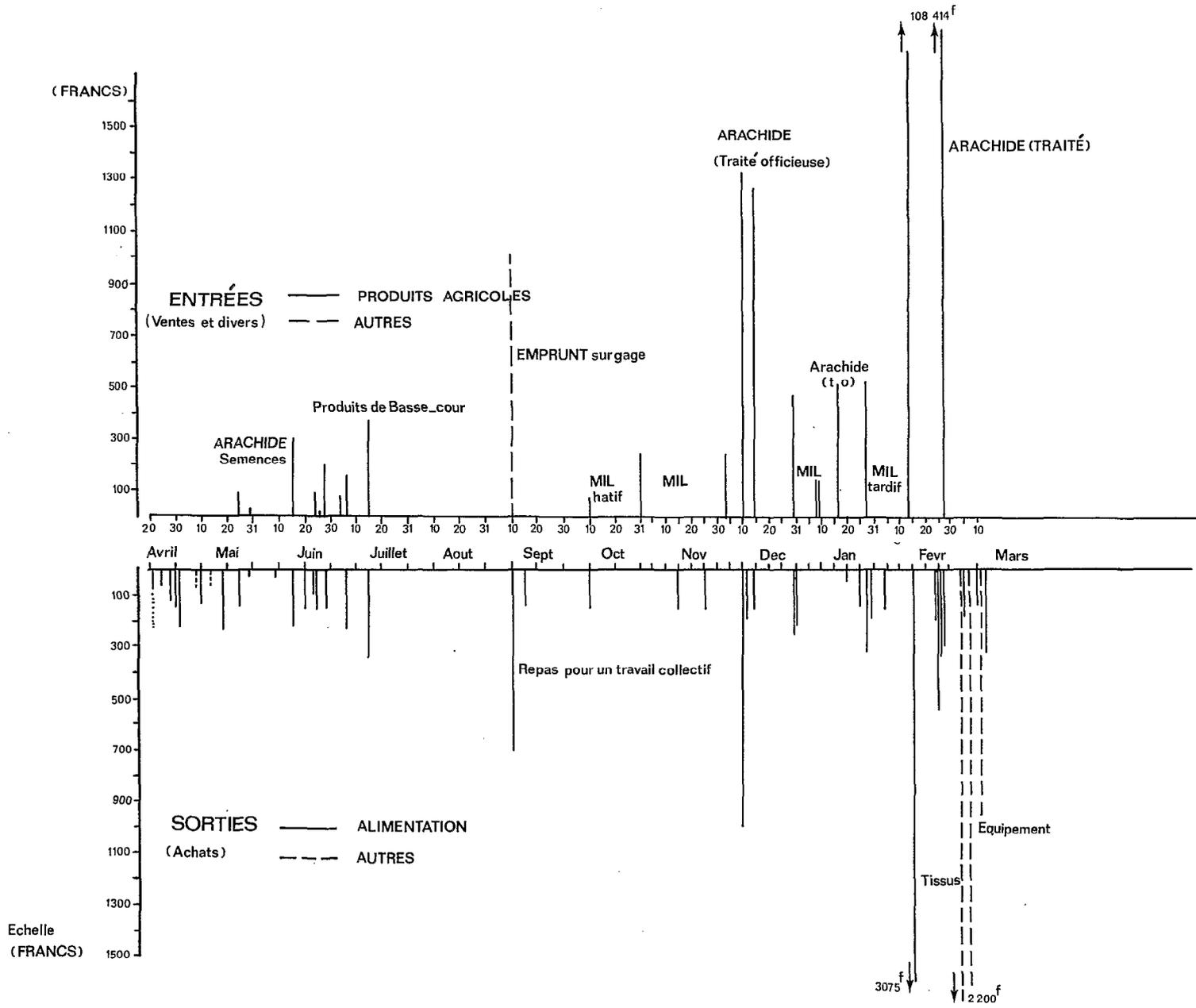


FIG. 3. — Budget monétaire d'un chef de concession.

tent de plus en plus difficilement du crédit. Les taux d'emprunt, en tout état de cause, sont extrêmement élevés, de l'ordre de 50 % à 100 % selon la solvabilité supposée de l'emprunteur et la durée de l'échéance. L'emprunt sur gage — celui-ci à peu près toujours représenté par du matériel agricole acquis dans les coopératives — lui est souvent substitué.

Dans l'immense majorité des cas, les villageois ne recourent à l'endettement que dans les limites du strict nécessaire (1). En tout état de cause, il est à peu près uniquement utilisé à des approvisionnements en vivres, soit pour la consommation familiale, soit la préparation des repas des travailleurs dans les travaux collectifs agricoles. Dans ce dernier cas, il peut, malgré l'importance des taux d'intérêts, représenter une opération très rentable pour le paysan (2).

Il se dégage de ces quelques développements une conclusion extrêmement nette : en permettant aux paysans de survivre en période de soudure ou de pénurie, les commerçants remplissent une fonction dont les marabouts n'ont jamais été investis. Le mécontentement des paysans soumis à la domination économique du commerçant et aux effets de l'économie de traite n'avait ainsi aucune raison d'altérer la qualité de leurs relations avec les marabouts. C'est la généralisation du mouvement coopératif, et elle seule, qui paraît susceptible de provoquer, sur ce plan, une évolution rapide : les paysans, qui, par ailleurs, ne se plaignent jamais de l'absence de générosité des marabouts envers les pauvres, qu'elle que soit leur fortune personnelle et l'ostentation de leur comportement, se révèlent par contre aujourd'hui d'une virulence inattendue dans les critiques qu'ils leur portent comme présidents ou secrétaires de coopératives. Tous ont parfaitement compris que la coopérative avait pour finalité de se substituer au

commerçant, de rendre les mêmes services dans de meilleures conditions et à moindre coût, et, sur ce plan, l'absence d'un système efficace d'avances sur récolte, les retards dans les paiements et les détournements de fonds, dont les cadres dirigeants sont tenus pour responsables, ont été interprétés dans les campagnes comme des échecs décisifs, renforçant en fait la nécessité du recours au commerçant usurier. En acceptant un rôle sans liaison avec leur qualité de chefs politiques et religieux, les marabouts ont pris le risque de ne plus être perçus par les masses comme de bons ou de mauvais marabouts, mais comme de simples gestionnaires dont les exactions ne peuvent plus être justifiées par leur fonction sacerdotale. Mais il y a là un problème qui n'est en rien spécifique de la situation des communautés pionnières, où il paraît, à l'inverse, comme nous l'avons vu, se poser de façon moins aiguë.

**2. Des anciens terroirs aux terres neuves : la transformation du système de production agricole**

L'équipement en matériel des exploitations agricoles du Bassin arachidier sénégalais a connu une progression considérable en quelques années à la suite des campagnes de vulgarisation entreprises à partir de 1964 par la SATEC (3).

L'utilisation du semoir pour les semences d'arachide et de mil et l'utilisation de la houe attelée à traction chevaline pour les sarclages augmentent le rendement du travail dans des proportions importantes (4). Or, si l'on sait que ces opérations, qui doivent être réalisées dans une période de temps limitée, représentent très précisément les goulots d'étranglement de l'extension ou de l'amélioration

(1) Dans les deux concessions étudiées, l'endettement était le suivant à la veille de la traite, en février 1970 :

|                      |  | En francs CFA                      |                                  |
|----------------------|--|------------------------------------|----------------------------------|
| Concessions          |  | Concession I<br>(famille polygame) | Concession II<br>(fam. monogame) |
| Endettement          |  |                                    |                                  |
| Emprunt monétaire .. |  | 1 000                              | 0                                |
| Achat à crédit ..... |  | 8 575                              | 3 600                            |

(2) Ainsi, le chef de foyer de la Concession I a-t-il eu la possibilité, en engageant un semoir, de faire un travail collectif (*Santaane*) de premier sarclage tardif du mil.

(3) Pour 100 exploitations, l'équipement en matériel a évolué de la manière suivante :

|                   | 1964 | 1968 |
|-------------------|------|------|
| Semoirs .....     | 40   | 95   |
| Houes .....       | 20   | 70   |
| Souleveuses ..... | 2    | 90   |
| Charrettes .....  | 9    | 20   |

Sources : A. Gatin : Bilan de quatre années de vulgarisation de thèmes techniques au Sénégal. Colloque de Bambey, 26-28 novembre 1968. SATEC (Société d'Assistance Technique et de Crédit).

(4) Ces proportions, notons le immédiatement, sont difficiles à calculer avec précision. Elles dépendent des contraintes de l'environnement (climat, qualités des sols) et du système de culture choisi par les intéressés, et il faudra distinguer selon les opérations culturales et le moment où elles sont réalisées.

des cultures en zone arachidière, il apparaît évident que l'introduction des machines aura toutes chances d'avoir des incidences sur les emplois du temps paysans :

Toutes choses égales par ailleurs, le paysan qui a accepté de s'équiper nous paraît ainsi pouvoir opérer les choix suivants :

— ou bien travailler moins sans augmenter ses superficies et sans améliorer ses pratiques culturales ;

— ou bien maintenir son effort, ce qui lui permet soit d'accroître ses superficies cultivées, soit d'opter pour des méthodes culturales plus intensives.

Or, comme nous l'avons montré plus haut, les exploitations agricoles dans les Terres Neuves se différencient des exploitations agricoles dans les zones de départ à un double point de vue : l'équipement y est meilleur et les disponibilités en terre y sont beaucoup plus importantes.

Il paraît donc possible d'étudier l'évolution de la structure des exploitations agricoles, lorsque l'on passe des anciens terroirs aux Terres Neuves, en privilégiant une méthode d'analyse des comportements économiques paysans centrée sur les stratégies d'allocation du temps de travail.

Sur cette base, nous pourrions enfin nous demander si les modifications constatées dans la structure des emplois du temps entraînent ou non des transformations dans le mode d'organisation du travail au sein de la concession familiale. Tout particulièrement en ce qui concerne les prestations de travail entre ses membres. Dans l'affirmative, il serait alors nécessaire d'examiner les conséquences du phénomène sur les relations sociales dont ces mêmes prestations sont le support, voire une condition d'existence.

Dans le but de suivre l'évolution des comportements économiques paysans en fonction des modifications des conditions techniques de la production, nous avons retenu un échantillon stratifié en fonction du taux d'équipement des exploitations et des superficies cultivées par actif.

Nous avons ainsi étudié un petit nombre d'exploitations dans trois villages :

— Darou Rahmane (village de peuplement ancien, situé dans la région de M'Backé) : taux d'équipement très faible, disponibilités en terre très limitées. Nous avons repris et utilisé ici les informations recueillies par nos collègues de l'ORSTOM, Ph. Couty et J. Roch ;

— Missirah (village de peuplement ancien, situé dans la région de M'Backé) : taux d'équipement assez bon et disponibilités en terre supérieures à celles de Darou Rahmane. Nous avons utilisé ici les informations recueillies par notre collègue de l'ORSTOM, J. Copans ;

— Darou Kharim (village pionnier, situé dans la zone nord de l'arrondissement de Malem-Hoddar) : fort taux d'équipement et disponibilités en terre à peu près illimitées.

Les informations concernant les exploitations de l'échantillon sont rassemblées au tableau X.

TABLEAU X

L'appareil de production des concessions étudiées à Darou Rahmane, Missirah et Darou Kharim

| Appareil de production          | Villages      |          |                              |
|---------------------------------|---------------|----------|------------------------------|
|                                 | Darou Rahmane | Missirah | Darou Kharim (Terres Neuves) |
| Nombre de concessions           | 4             | 4        | 2                            |
| Superficie totale (ha) ...      | 15,47         | 41,86    | 35,91                        |
| Nombre d'actifs :               |               |          |                              |
| Hommes .....                    | 6             | 15       | 5                            |
| Femmes .....                    | 6             | 15       | 5                            |
| Superficie cultivée par actif : |               |          |                              |
| arachide .....                  | 0,83          | 0,82     | 1,53                         |
| mil .....                       | 0,45          | 0,56     | 2,06                         |
| total .....                     | 1,28          | 1,38     | 3,59                         |
| Equipement :                    |               |          |                              |
| Total semoirs .....             | 1             | 6        | 4                            |
| Total houes .....               | 1             | 7        | 4                            |
| Taux d'équipement par actif :   |               |          |                              |
| en semoir .....                 | 0,16          | 0,42     | 0,80                         |
| en houes .....                  | 0,16          | 0,50     | 0,80                         |

Nous avons appliqué des techniques d'enquête proches de celles mises au point par Ph. Couty et J. Roch à Darou Rahmane et par J. Copans à Missirah (1).

(1) Les quelques modifications que nous avons introduites ont porté sur les techniques de transcription des informations, non sur les techniques d'enregistrement des phénomènes qui, elles, demeurent fondamentalement les mêmes.

(a) *L'observation des emplois du temps*

Un enquêteur devait visiter chaque soir les familles désignées et interroger chacun de leurs membres sur leurs occupations de la journée écoulée. Les emplois du temps individuels devaient être reconstitués heure par heure et mentionner avec précision d'une part la nature, le but et le lieu de déroulement des activités, d'autre part, le cas échéant, la personne au bénéfice ou au nom de qui elles étaient engagées, enfin les moyens mis en œuvre pour les réaliser. Le respect de ces consignes était particulièrement important pour l'enregistrement des travaux agricoles.

Les relevés ont été effectués sans interruption du 20 avril 1969 au 15 mars 1970. Il convient de rappeler ici que les enquêtes menées à Darou Rahmane et Missirah par Couty et Copans ont été réalisées la première en 1967-1968, la seconde en 1968-1969 : en effet, les conditions climatiques ont considérablement varié au cours de ces trois années, 1969-1970 ayant été une année exceptionnellement pluvieuse alors qu'en 1968-1969 la sécheresse a sévi pendant la majeure partie de la campagne agricole. La pluviométrie et surtout le rythme des précipitations ont, en zone soudanienne, une incidence importante sur le déroulement des opérations agricoles ; il sera donc nécessaire de tenir compte de ce facteur dans la comparaison des emplois du temps entre les trois villages.

(b) *L'observation des entrées et sorties monétaires et des transferts en nature*

Chaque membre des concessions désignées devait répondre chaque jour à un questionnaire portant sur les opérations de transfert dont il avait été l'acteur ou le bénéficiaire : achats et ventes de produits ou de marchandises, recettes et dépenses diverses, « cadeaux reçus » et « dons offerts », enfin emprunts et prêts.

2.1. STRATÉGIES D'ALLOCATION DU TEMPS ET STRUCTURES DE LA PRODUCTION

— Les résultats les plus directement observables des options d'un individu sont :

1. le temps qu'il consacre aux cultures, et la façon dont il le répartit entre telle ou telle opération et telle ou telle spéculation agricole ;
2. le temps de travail qu'il investit à l'hectare ;
3. la superficie qu'il cultive.

Nous allons procéder à l'examen comparé des situations à Darou Rahmane, Missirah et Darou Kharim de façon à essayer de déterminer en fonction de quels critères les individus décident de l'allocation de leur temps de travail agricole.

Il est possible de rendre compte de l'évolution des choses sur ce plan en trois propositions liées :

1° *Bien que l'augmentation du temps de travail agricole soit fort importante lorsque l'on passe des anciens aux nouveaux villages, la proportion de temps consacrée à chacune des grandes spéculations agricoles — mil et arachide — demeure remarquablement stable, quel que soit le niveau d'équipement des exploitations.*

Le temps de travail s'accroît :

TABLEAU XI

Temps de travaux par actif selon le taux d'équipement des exploitations

| Villages<br>Temps de travaux en heures | Anciens villages |          | Village pionnier |
|--|------------------|----------|------------------|
|  | Darou Rahmane    | Missirah | Darou Kharim     |
| Temps de semis . . . . .               | 48               | —        | 65               |
| Temps de sarclage :                    |                  |          |                  |
| d'un homme . . . . .                   | 230              | 262      | 483              |
| d'une femme . . . . .                  | 179              | 98       | 299              |
| moyen . . . . .                        | 204              | 180      | 391              |
| Taux d'équipement . . . .              | 0,16             | 0,50     | 0,80             |

Il convient de nous efforcer de dissocier l'influence de l'utilisation des machines de l'effet des conditions climatiques :

On voit très clairement que le temps passé aux semis et aux sarclages par les hommes (ils sont les seuls à pratiquer la culture attelée), s'accroît régulièrement lorsque le taux d'équipement s'améliore. Cette progression est d'autant plus significative que la sécheresse a sévi à Missirah pendant la campagne agricole 1967-1968 et que les champs étaient moins envahis par les herbes (1). De même, si l'augmenta-

(1) Le temps moyen de sarclage à Missirah est plus faible qu'à Darou Rahmane (180 heures contre 204), mais la baisse provient de ce qu'il y a été très peu fait appel à la main-d'œuvre féminine.

tion très importante du temps de sarclage à Darou Kharim par rapport à Darou Rahmane s'explique en partie par une pluviométrie exceptionnelle, on constate, qu'elle est relativement plus importante pour les hommes qui utilisent les machines que pour les femmes (1). Or, malgré des modifications sensibles dans le temps de travaux et de grandes différences dans les conditions climatiques, le rapport du temps consacré au mil et à l'arachide demeure remarquablement stable (cf. fig. 4) et il semble bien que l'on soit admis à y voir un des invariants structurels de l'économie paysanne wolof (2).

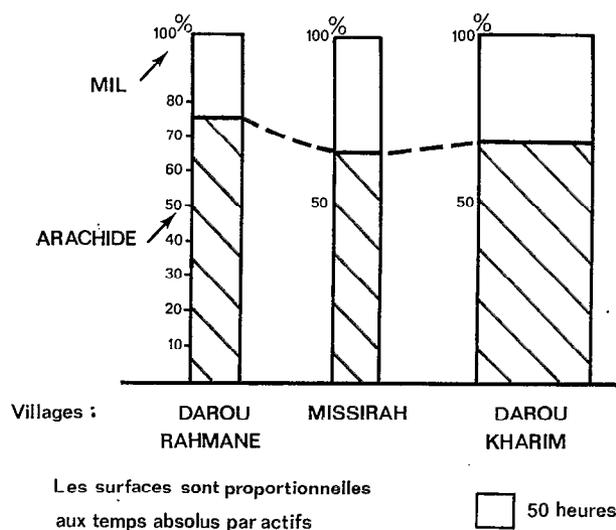


FIG. 4. — Rapport mil/arachide. Temps relatif consacré à chaque spéculation (comparaison entre villages).

Une opinion couramment répandue est que cette préférence provient de ce que l'arachide a de meilleurs rendements que le mil, alors que les prix en sont à peu près identiques. Le paysan aurait ainsi deux fois plus d'intérêt à produire l'arachide (3).

(1) Le temps de sarclage augmente dans la proportion de 2,10 pour les hommes ( $483 = 230 \times 2,10$ ) et de 1,69 pour les femmes ( $299 = 179 \times 1,67$ ).

(2) Les paysans tendent à privilégier, en cours de saison la culture pour laquelle les conditions climatiques leur paraissent les plus favorables. Il est ainsi bien difficile de savoir si la préférence relativement plus forte pour l'arachide à Darou Rahmane tient au faible niveau d'équipement des exploitations étudiées.

Ce raisonnement ne nous paraît pas fondé. En effet, il ne tient pas compte du fait que le cultivateur wolof consacre très précisément deux fois moins de temps au mil : finalement le revenu que procure une journée de travail est à peu près identique dans l'un et l'autre cas. La préférence pour l'arachide en pays wolof n'est pas, fondamentalement, le résultat d'un simple calcul économique mais procède beaucoup plus probablement, des conditions historiques qui ont présidé à la pénétration de l'économie monétaire dans la région. Le gain de temps procuré par l'utilisation des machines étant quasiment le même pour le travail des mils ou de l'arachide ; il est normal, en l'absence de l'application de méthodes culturales plus intensives, que la répartition du temps de travail n'en soit pas affectée.

2° Les temps de travaux à l'hectare cependant se modifient dans des proportions importantes lorsque le taux d'équipement s'améliore.

TABLEAU XII  
Temps de travaux à l'hectare  
(En heures de travail)

|          |               | Darou Rahmane | Missirah | Darou Kharim |
|----------|---------------|---------------|----------|--------------|
| Arachide | Semis.....    | 37            | 26       | 21           |
|          | Sarclages.... | 167           | 136      | 191          |
| Mil      | Semis.....    | 37            | 35       | 15           |
|          | Sarclages.... | 142           | 117      | 48           |

L'utilisation du semoir permet d'améliorer de façon très sensible la productivité du travail. Dans le laps de temps pendant lequel il est possible de procéder aux opérations de semences, les paysans bien équipés de Darou Kharim ont la possibilité de couvrir une surface double de celle réalisée à Darou Rahmane.

Le temps de sarclage à l'hectare pour l'arachide n'évolue pas de façon linéaire. La progression que

(3) A. Gatin s'exprime ainsi : « Le paysan consacre tout son temps au sarclage manuel des arachides dont le rendement est double de celui des mils. Son intérêt le lui dicte puisqu'il peut obtenir 1 kg de mil pour le prix d'1 kg d'arachide. » (Cf. A. Gatin, *op. cit.*).

l'on relève de Missirah à Darou Rahmane et Darou Kharim recouvre à notre avis deux ordres de phénomènes dont les effets se cumulent : l'augmentation de la part relative du travail féminin (dont la productivité est plus faible que celle du travail masculin) et l'accroissement du niveau de pluviométrie. Il est de toute façon certain que l'utilisation de la houe attelée pour les sarclages d'arachide ne s'accompagne pas d'une diminution du temps de travail à l'hectare pour l'arachide. C'est par contre ce que l'on observe pour le mil, où cette baisse est particulièrement sensible lorsque l'on atteint les nouveaux villages.

Les conséquences de ces variations ne peuvent cependant être correctement appréciées que si l'on connaît les points précis d'application de la culture mécanisée :

On constate sur ce plan à Darou Kharim :

(a) que la houe attelée n'est pratiquement pas employée en août, septembre et octobre pour le deuxième sarclage des arachides, du fait de l'équipement des animaux auxquels il est demandé un effort intense en juin et juillet pour les semis et les premiers sarclages. Le temps nécessité par ce deuxième sarclage manuel des arachides est tel, compte tenu des superficies en culture, que le deuxième sarclage des mils est totalement sacrifié ;

(b) que les premiers sarclages sont réalisés à la machine dans la proportion des deux tiers, au moins sur les champs des hommes, et relativement plus, dans tous les cas, sur les champs de mil (cf. tabl. XIII).

TABLEAU XIII

Opérations de sarclages : importance relative du travail en attelée et du travail à l'Iler (1<sup>er</sup> sarclage)

Concession I (Darou Kharim)

| Champs de           | Champs d'arachide                        |                                 | Champs de mil                            |                                 |
|---------------------|--|---------------------------------|--|---------------------------------|
|                     | % superficies sarclées à la houe attelée | % superficies sarclées à l'Iler | % superficies sarclées à la houe attelée | % superficies sarclées à l'Iler |
| Chef de carré ..... | 75                                       | 25                              | 82                                       | 18                              |
| Surga 1 .....       | 91                                       | 9                               | 95                                       | 5                               |
| Surga 2 .....       | 63                                       | 37                              | 86                                       | 14                              |
| Navétane .....      | 88                                       | 11                              | 90                                       | 10                              |
| Epouse 1 .....      | 22                                       | 77                              | 25                                       | 75                              |
| Epouse 2 .....      | 17                                       | 82                              | 36                                       | 63                              |
| Jeune fille .....   | —  | —                               | —  | —                               |

Concession II (Darou Kharim)

| champs de           | Champs d'arachide                        |                                 | Champs de mil                            |                                 |
|---------------------|--|---------------------------------|--|---------------------------------|
|                     | % superficies sarclées à la houe attelée | % superficies sarclées à l'Iler | % superficies sarclées à la houe attelée | % superficies sarclées à l'Iler |
| Chef de carré ..... | 69                                       | 31                              | 85                                       | 15                              |
| Epouse .....        | 20                                       | 80                              | —  | —                               |
| Jeune fille .....   | —  | —                               | —  | —                               |

3° Ainsi lorsque l'on passe des anciens aux nouveaux villages et que le taux d'équipement progresse, on observe d'une part que le rapport du temps consacré aux mils et à l'arachide demeure constant, d'autre part que les temps de travaux à l'hectare diminuent pour les mils alors que le taux d'utilisation des machines tend à y être un peu plus élevé. *Il s'en suit nécessairement que les surfaces de mil augmentent dans des proportions plus fortes que celles de l'arachide :*

TABLEAU XIV

Surfaces cultivées par actif dans les exploitations observées

| Villages<br>Superficies |          | Darou<br>Rahmane | Missirah | Darou<br>Kharim |
|-------------------------|----------|------------------|----------|-----------------|
|                         |          | Hommes           |          |                 |
| Arachides ..            | 1,42     | 1,33             | 2,53     |                 |
| Mils .....              | 0,76     | 1,04             | 3,70     |                 |
| Femmes                  |          |                  |          |                 |
| Arachide ...            | 0,25     | 0,39             | 0,51     |                 |
| Mil .....               | 0,13     | 0,14             | 0,42     |                 |
| Arachide .....          | 0,83     | 0,82             | 1,52     |                 |
| Progression de .....    | 1,00 ... | à 1,00 ...       | à 1,83   |                 |
| Mil .....               | 0,45     | 0,57             | 2,06     |                 |
| Progression de .....    | 1,00 ... | à 1,26 ...       | à 4,57   |                 |

Ainsi s'explique que le rapport des surfaces en mil et arachide tend à se modifier au profit du mil lorsque la superficie cultivée par actif à l'intérieur d'une concession s'accroît :

TABLEAU XV

Rapport mil/arachide selon la superficie cultivée par actif

|                           | Darou<br>Rahmane | Missirah | Darou<br>Kharim |
|---------------------------|------------------|----------|-----------------|
| Superficie par actif .... | 1,28             | 1,38     | 3,59            |
| Rapport mil/arachide ..   | 1/1,86           | 1/1,39   | 1/0,74          |

Une vision plus précise de cette évolution nous est fournie par la figure 5, où se trouvent reportées les nombreuses mesures de champs effectuées par J. Copans à Missirah et par nous à Darou Kharim : lorsque la superficie par actif est inférieure à 1,40 ha, le rapport des superficies cultivées à l'intérieur d'une concession est très favorable à l'arachide. Au-delà

de 1,40, le rapport tend à la parité et se renverse au profit du mil lorsque la superficie par actif devient importante.

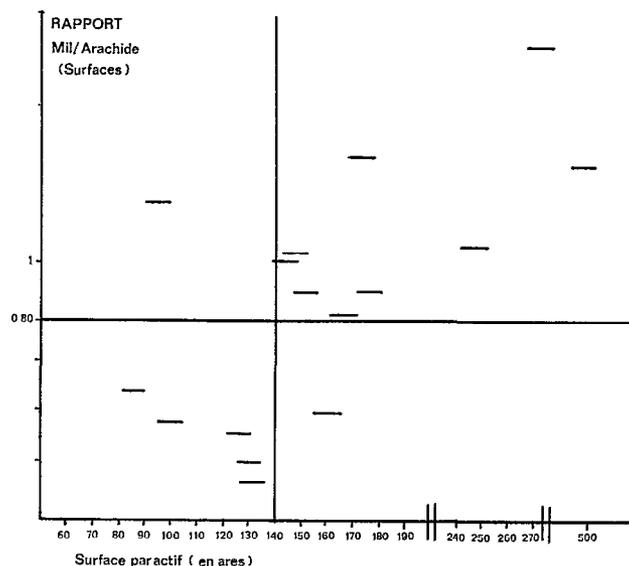


FIG. 5. — Rapport mil/arachide, selon les superficies cultivées.

L'augmentation relative des superficies de mil est un phénomène général au Sénégal depuis quelques années : on y voit le plus souvent le signe d'une désaffection pour la culture industrielle et un regain de faveur pour la plante autoconsommée. Rien ne nous semble cependant moins évident dans la mesure où les temps de travaux se maintiennent. Si nos observations sont exactes, il conviendrait plutôt d'en rechercher la cause dans des déterminismes techniques en liaison avec la récente modernisation des campagnes.

\*\*

Il nous paraît certain en tout état de cause que le paysan a, avant tout, le souci de valoriser au mieux sa journée de travail et que c'est en fonction de ses appréciations sur ce plan qu'il oriente ses activités économiques. La meilleure façon de tester cette hypothèse et d'en cerner toutes les implications est de la soumettre d'un peu plus près à l'épreuve des faits :

La figure 6 indique, pour la période des semis et des sarclages, le temps consacré à chaque opé-

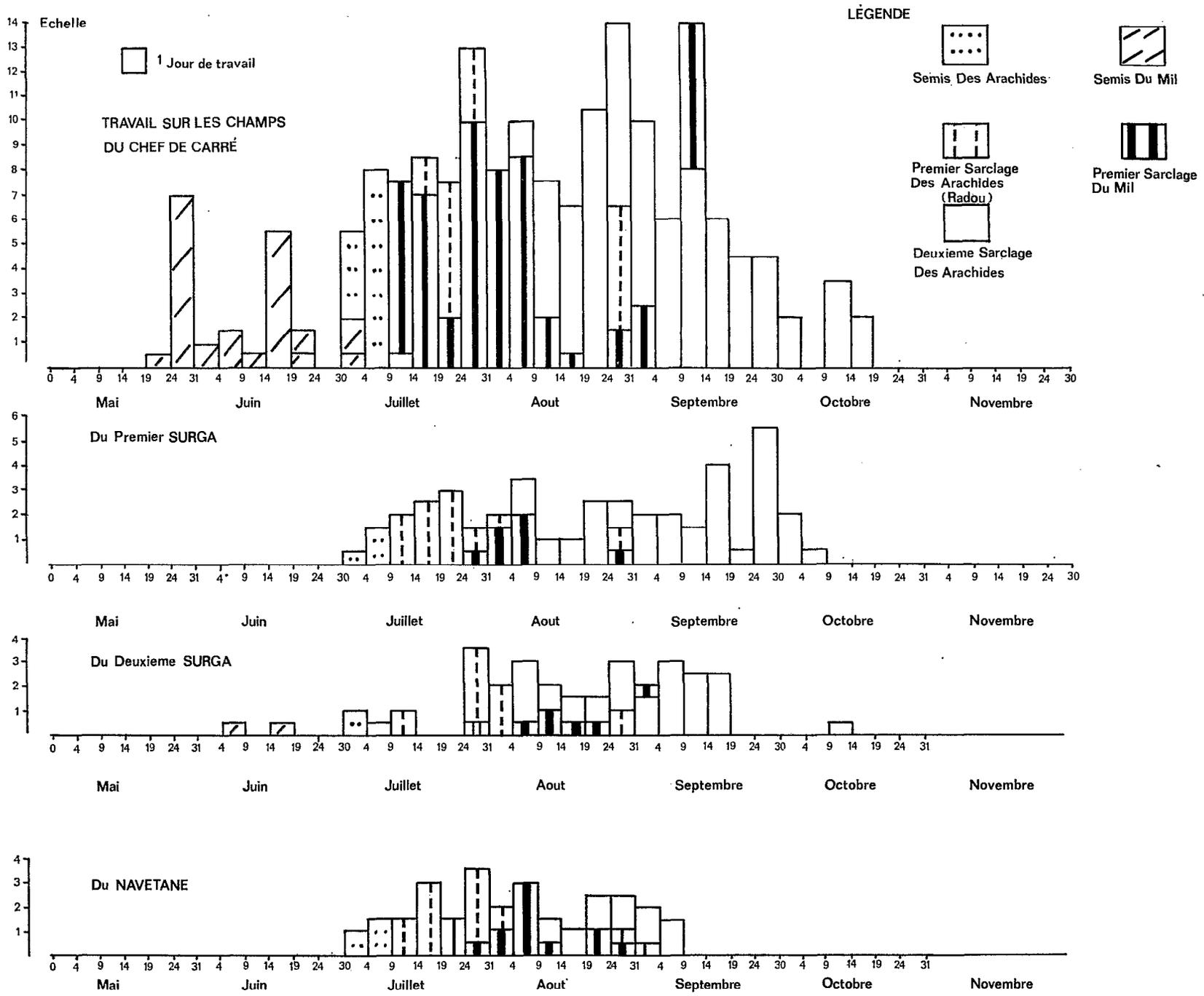


FIG. 6.

ration culturale sur les champs personnels de quatre exploitants individuels d'une concession pionnière.

Compte tenu des dates des semis, les premiers sarclages du mil et de l'arachide, si l'on souhaite obtenir les meilleurs rendements, doivent être faits dans les trois dernières semaines de juillet. Or, à l'inverse du chef de concession, responsable de la subsistance de sa famille, et qui ne peut prendre le risque d'une monoculture, les travailleurs dépendants sacrifient au premier sarclage de l'arachide le premier sarclage de mil, qui n'est ainsi amorcé que très tardivement. Le chef de concession lui-même continue les premiers sarclages du mil jusqu'à la mi-septembre.

L'agriculteur wolof sait parfaitement qu'il n'obtiendra que des résultats dérisoires sur un champ de mil sarclé deux mois après les semis. Mais il est probable, ce faisant, qu'il maximise le revenu de sa journée de travail. En effet, un premier sarclage de mil en août ou septembre est fait en concurrence non d'un premier, mais d'un second sarclage d'arachide et tout se passe bien comme si le paysan raisonnait de la façon suivante : tant d'heures consacrées au sarclage tardif du mil vont me permettre d'obtenir un rendement à l'hectare très faible mais qui me procurera malgré tout un revenu « x » ; si je renonce à cette opération pour réaliser le deuxième sarclage des arachides, les rendements en seront améliorés d'une certaine quantité correspondant à un revenu « y » ; or, il est probable, si la saison agricole se déroule comme je le prévois, que « x » sera supérieur à « y ». Ce calcul ne peut être pleinement compris cependant que si l'on tient compte de la façon dont le cultivateur wolof conçoit l'utilisation de son matériel : le deuxième sarclage des arachides est une opération qui demande de bien plus grandes précautions qu'un premier sarclage de mil, et la productivité du travail à la houe attelée de ce fait, est meilleure dans ce dernier cas. Il paraît donc préférable d'employer à cet effet les quelques journées de travail que les animaux sont encore en mesure de fournir.

Ce raisonnement peut être généralisé : ainsi voit-on ces mêmes paysans partager leur temps, du 24 au 31 août, entre un premier sarclage d'arachide, un premier sarclage de mil et le deuxième sarclage des arachides. Dans un cas comme celui-ci, on imagine bien que l'agriculteur ne se fonde pas sur des calculs d'utilité réellement précis. Ce qu'il cherche le plus visiblement est de répartir ses risques, compte tenu du caractère toujours incertain des récoltes. Les différences de comportement au sein d'une même exploitation proviennent de ce que les pré-

visions des uns et des autres ne sont pas nécessairement convergentes et de ce qu'ils ne sont pas disposés à courir les mêmes risques.

Il est fort difficile, on le conçoit, d'apprécier les rémunérations différentielles du travail dans des emplois alternatifs. Essayons de faire le calcul sur l'exemple précédent, en nous rapportant à la figure 6 :

(a) les trois travailleurs dépendants qui ont fait un seul sarclage tardif sur leurs champs de mil ont travaillé en moyenne 40 heures (dont les 3/4 en culture attelée), et leur production a été de l'ordre de 150 kg, représentant au prix minimum de 15 francs le kilogramme, un revenu un peu supérieur à 2 000 francs. La rémunération de l'heure de travail de sarclage, rapportée à la production finale, serait ainsi de 50 francs ;

(b) le premier surga et le navétane ont effectué un premier sarclage d'arachide dans des conditions identiques (même investissement à l'hectare : respectivement 44 et 43 heures, et même rythme de travail) et seul le premier surga sarcle deux fois l'arachide. Le revenu de l'heure de travail de sarclage a été pour le premier de 124 francs (il a travaillé 235 heures et gagné 29 309 francs) et pour le second de 113 francs (il a travaillé 152 heures et gagné 17 271 francs). La rémunération additionnelle de l'heure de travail investie dans le deuxième sarclage par le premier surga serait donc de 11 francs.

Le paysan a donc largement raison de sacrifier quelque peu le deuxième sarclage manuel des arachides au profit d'un sarclage tardif du mil en culture attelée, la rémunération de l'heure de travail étant de 11 francs dans le premier cas, contre 50 francs dans le second.

Il est possible que la façon dont le paysan utilise son matériel dans ce cas soit très contestable, mais il y a là un problème tout différent, sans rapport avec la rationalité de ses décisions en matière d'allocation du temps.

## 2.2. LA MODIFICATION DES RAPPORTS SOCIAUX DE PRODUCTION

Nous venons de voir que la rémunération du travail, quel que soit le niveau d'équipement atteint, était d'autant plus forte que le paysan se trouvait davantage en mesure d'appliquer des méthodes culturales plus extensives. L'abondance des terres en zone pionnière permet ainsi au groupe familial d'obtenir le revenu le plus élevé par unité de travail tout en utilisant pleinement ses capacités productives.

L'exploitation pionnière demeure ainsi une exploitation paysanne où le comportement du producteur est essentiellement basé sur des calculs d'utilité du travail, et très éloignée d'une exploitation capitaliste axée sur la recherche du profit et la prise en considération du coût des facteurs de production.

Nous avons suffisamment montré cependant que nous n'avons plus à faire, en pays wolof, à une économie naturelle « où l'activité économique humaine est dominée par la nécessité de satisfaire les besoins de chaque unité de production isolée — laquelle est en même temps une unité de consommation » (1). L'introduction de la culture industrielle (arachide) et la croissante commercialisation de la plante traditionnellement autoconsommée (mil) ont provoqué une dissociation de ces deux aspects : aujourd'hui, le chef de foyer est le principal responsable de la subsistance du groupe, et cet apport est compensé par des prestations de travail effectuées à son profit par les autres membres du groupe.

Les études conduites dans les terroirs wolof du vieux Bassin arachidier ont montré :

— que l'exploitation y était essentiellement fondée sur le travail familial ;

— que le recours au travail salarié (engagement de « firdos » pour le déterrage des arachides) y était exceptionnel ;

— que le plan d'organisation du travail y faisait cependant constamment référence à un contrat original de louage de service dans lequel des travailleurs masculins extérieurs à la cellule familiale, engagés à titre permanent (*surga*) ou pour une saison agricole (*navétane*) fournissent cinq matinées de travail par semaine au chef de foyer et bénéficient, en contre-partie, de l'attribution temporaire d'un champ personnel et de certains avantages en nature (nourriture pendant le temps de présence au village, prêts de semences et droit d'utilisation du matériel).

J. Copans, cependant, grâce à une description précise des échanges de travail à l'intérieur des concessions familiales, se trouvait en mesure de prouver qu'il n'y avait en réalité aucune solution de continuité entre la position, sur ce plan, des fils ou des proches parents du chef de foyer, et celle

des travailleurs extérieurs (1). Les premiers y apparaissent soumis en fait à la condition de *surga*, mais de façon plus ou moins accentuée selon le statut de l'individu (aîné ou cadet) — et les étrangers à la famille plus ou moins avantagés selon le caractère plus ou moins personnel de leurs relations avec leur *diatigi* (patron, chef de concession).

Tous ces éléments se retrouvent dans les Terres Neuves, mais dans des proportions fort différentes : l'engagement des « firdos » y devient une pratique courante, moins d'ailleurs pour le déterrage que pour le battage et le vannage des arachides, opérations qui ne peuvent être mécanisées et que, compte tenu de l'abondance des récoltes, la main-d'œuvre du carré, à elle seule, ne peut plus assurer.

Surtout, le navétanat y est extrêmement fréquent, jusqu'à devenir, dans le cas des grands propriétaires, le mode de production dominant. Il est, comme nous l'avons montré (cf. titre I) une condition nécessaire de l'acquisition du sol en zone pionnière et compte tenu de l'éclatement des lignages familiaux en pays wolof, il s'impose, de toute façon, lorsque l'exploitation dépasse une certaine extension.

Nous avons ainsi trouvé utile d'analyser les rapports sociaux de production au niveau de l'exploitation pionnière à partir d'une description des circuits de prestations et de contre-prestations qui se développent entre les individus d'un même foyer (*Diel*), et en nous efforçant de dégager les articulations concrètes entre les processus de production et de répartition des produits.

#### 2.2.1. *L'exploitation comme unité de production : la répartition des tâches et la destination du travail (travail pour soi, travail pour autrui).*

Tous les individus ne participent pas également ni dans les mêmes conditions, aux travaux intéressant l'ensemble du groupe.

##### 1° *La division du travail*

La répartition sexuelle des tâches est un des fondements de la cohésion du groupe tant au sein de la concession familiale qu'à l'intérieur de la communauté villageoise, dans la mesure où elle se maintient dans l'exécution des travaux collectifs.

Dans les concessions pionnières étudiées, elle se présente comme suit (tabl. XVI) :

(1) Cf. A. Chayanov : « Théorie des systèmes économiques non capitalistes ». Traduit par Ph. Couty (A. Chayanov : « The Theory of Peasant Economy ». The American Association, Housewood, Illinois, 1966).

(1) Cf. J. Copans. ORSTOM, 1970 (*op. cit.*).

TABLEAU XVI  
Répartition des tâches par sexes (Darou Kharim)

|  | Travaux féminins  |  | Travaux masculins  |  |
|--|---|--|--|--|
|  | Presque toujours effectués par les femmes   | Le plus fréquemment effectués par les femmes | Presque toujours effectués par les hommes  | Le plus fréquemment effectués par les hommes |
| Travaux agricoles :<br><i>Arachide</i> ..... | Culture des haricots, préparation des semences, vannage, glamage  |  | Débroussaie, battage, mise en gros tas, déterrage  | Semis  |
| <i>Mil</i> .....                             | Pilage, vannage   | Semis<br>Conduite du cheval                  | Culture attelée, entretien des animaux   | Récolte                                      |
| Travaux non agricoles :                      | - travaux ménagers ;<br>- cueillette des fines herbes ;<br>- préparation de l'huile ;<br>- puisage de l'eau (au puits). |  | - constructions, réparation ;<br>- certains services, transports ; contacts avec l'administration ;<br>- transport de l'eau du forage. | Couture                                      |

Ce schéma ne contient pas de modifications essentielles par rapport à celui observé dans les vieux villages. Il convient cependant de noter que l'accroissement du temps de travail dans les terres neuves impose parfois que tous les membres du groupe participent à des travaux normalement réservés aux hommes ou aux femmes. Aucune des activités de la

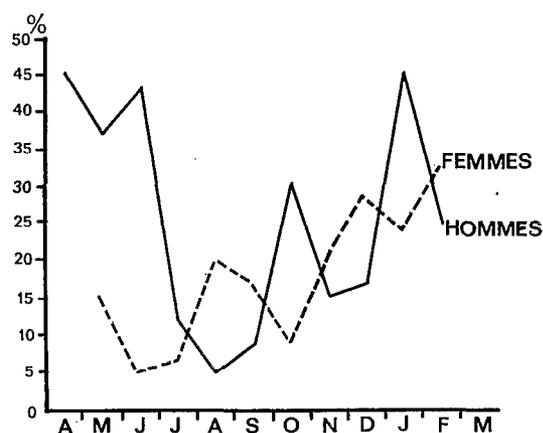


FIG. 7. — Repos, loisirs (au village) : pourcentage du temps de repos et de loisirs dans l'emploi du temps général des hommes et des femmes pour chaque mois de l'année.

vie courante n'est ainsi frappée d'interdit pour l'un ou l'autre sexe, et il apparaît finalement que les critères implicites de la division des tâches sont des critères d'efficacité : il s'agit à la fois de faire effectuer le travail par celui qui y fait preuve des meilleures aptitudes, et de répartir les charges de telle sorte que les opérations puissent être menées à bonne fin dans les délais et en temps voulu. A bien des égards, l'intérêt du groupe passe ici avant l'intérêt individuel et l'on pressent, bien que le phénomène soit particulièrement difficile à quantifier, que la répartition adoptée tend à maximiser la productivité moyenne du travail du groupe pris dans son ensemble : on constate ainsi, en se rapportant à la figure 7 que l'évolution mensuelle du temps de repos des hommes et des femmes, tout en dégageant une tendance générale identique, progresse dans l'un et l'autre cas en marquant des accentuations inversées : les femmes se reposent moins que les hommes en mai-juin, mais plus en août et septembre, à nouveau moins en octobre, mais plus en novembre-décembre, moins en janvier, mais plus en février. Il nous semble bien en effet — et il faudrait probablement voir là un des effets de la malnutrition ou au moins des régimes alimentaires déséquilibrés de la période de « soudure » — que le paysan wolof s'accommode mieux d'un effort violent marqué de poses plus ou moins longues, que d'un travail moins intense mais

plus soutenu. La répartition des tâches par sexes permet d'aboutir à ce résultat.

Elle n'a en tout état de cause rien d'absolu et n'apparaît que comme un aspect du phénomène plus général de la division du travail à l'intérieur des unités de production. Les monographies d'emplois du temps montrent bien que certains individus sont spécialisés dans des activités intéressant une partie ou la totalité du groupe (1), et il suffit de s'entretenir quelques instants avec les intéressés pour être assuré qu'ils y ont été désignés par le chef de concession moins en considération de leurs goûts personnels qu'en fonction de leur particulière capacité à les assumer. Il n'en reste pas moins que tous les habitants de la concession ne contribuent pas d'égale façon à l'exécution des travaux intéressant l'ensemble de la communauté et interviennent dans des proportions très différentes dans le flux des échanges de travail interindividuels :

2° *Les contributions individuelles aux travaux intéressant l'ensemble de la communauté.*

Il convient de distinguer ici :

— les travaux agricoles que les individus d'un sexe donné réalisent au bénéfice des individus de l'autre sexe sans que le donneur et le receveur soient nommément repérables. C'est le cas des opérations de débroussage pour les hommes, de la préparation des semences et du pilage du mil pour les femmes ;

— les travaux non agricoles qu'un individu réalise au bénéfice du groupe dans son entier : ainsi les travaux ménagers pour les femmes, le portage de l'eau, l'entretien des animaux, certains services et certains travaux artisanaux pour les hommes.

(a) Contributions différentielles à l'intérieur du groupe des femmes :

Les jeunes filles apportent une contribution inférieure à celles des épouses, plus âgées qu'elles, pour l'exécution des travaux agricoles (préparation des semences et surtout pilage du mil), mais sensiblement plus forte pour les travaux ménagers. Il semble bien, ainsi, que ces différences soient un effet de la division du travail et non des divergences de statut.

(b) Contributions différentielles à l'intérieur du groupe des hommes :

TABLEAU XVII

Contributions différentielles des hommes aux travaux intéressant l'ensemble du groupe (concession I, Darou Kharim)

| Travailleurs                                   | Chef de concession | Premier <i>surga</i> | Deuxième <i>surga</i> | Navétane  |
|--|--------------------|----------------------|-----------------------|-----------|
| <b>Travaux (en heures de travail)</b>          |                    |                      |                       |           |
| Travaux agricoles (débroussage)                | 154                | 149                  | 175                   | 48        |
| Travaux non agricoles (portage de l'eau) ..... | 29                 | 287                  | 40                    | 3         |
| Entretien des animaux .....                    |                    | 32                   | 21                    | 4         |
| Constructions (cases, greniers) ..             | 34                 | 8                    | 10                    | 6         |
| Réparations de l'équipement ....               |                    | 9                    | 0                     | 0         |
| Services d'intérêt commun .....                |                    | 32                   | 52                    | 0         |
| Autres .....                                   |                    | 14                   | 0                     | 0         |
| <b>TOTAL (Travaux non agricoles)</b>           |                    | <b>382</b>           | <b>123</b>            | <b>21</b> |

La participation du chef de concession est totalement facultative, les pressions du groupe n'intervenant en aucune façon à ce niveau.

(1) Portage de l'eau, entretien des animaux, exécution de certains services (commissions, rôle de messenger), etc.

C'est lui-même, par contre, qui fixe la contribution des *surga*, et la différence de traitement auquel chacun de ceux-ci est soumis nous permet immédiatement de comprendre le sens de la relation entre statut social et économique à l'intérieur du groupe des travailleurs dépendants : chacun d'eux contribue

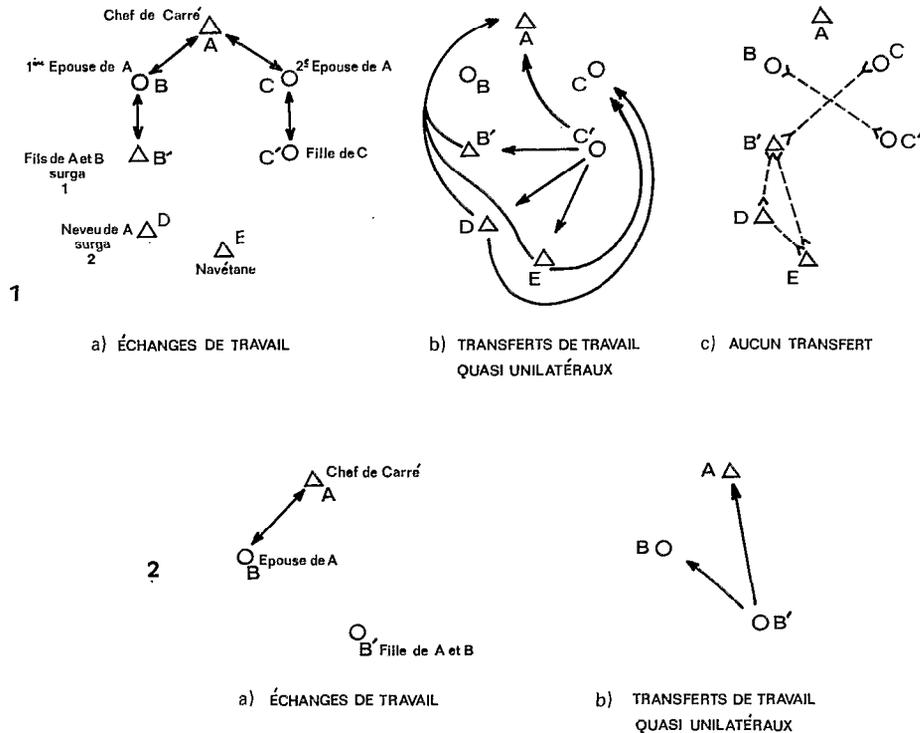


FIG. 8. — Prestations de travail à l'intérieur de la concession.

1. concession avec ménage polygame et travailleurs dépendants (*Surga*, *Navétane*).
2. concession constituée d'un ménage monogame.

également aux travaux agricoles, mais leur contribution aux opérations débordant le cadre strict des moyens par lesquels la communauté assure sa subsistance varie *en fonction du caractère plus ou moins personnel de leur relation avec leur « diatigi »* : le premier *surga*, qui est le propre fils du chef de concession, est presque intégralement responsable des corvées d'eau. Il n'y est relayé que par le deuxième *surga*, neveu maternel du chef de concession, mais récemment installé dans la concession. Par contre, le *navétane*, installé pour la seule saison agricole est presque totalement déchargé de tous travaux non agricoles d'intérêt collectif.

### 3° Les prestations de travail entre membres d'une même concession.

L'observation des flux de travail agricole inter-individuels nous permet d'aller un peu plus avant dans l'examen des solidarités internes et des rapports d'autorité à l'intérieur de la concession (cf. fig. 8 et tabl. XVIII).

(a) Le chef de carré et ses épouses, d'une part, les jeunes gens et leurs mères, d'autre part, se donnent entre eux peu de travail mais en quantités à peu près équivalentes. Ces échanges de travail sont significatifs de la position des épouses dans la famille que J. Copans qualifie très justement « d'indépendance dans la dépendance » — et de la « solidarité de case » qui manifeste le lien affectif extrêmement puissant entre parents en ligne utérine.

(b) Le chef de carré reçoit de très importantes prestations des *surga*, dont il peut exiger, nous l'avons vu, cinq matinées de travail par semaine : le deuxième *surga* cependant donne plus de travail au chef de carré que le premier *surga*, mais il travaille proportionnellement moins pour lui-même que ce dernier. Il en va de même pour le *navétane* (1).

(1) On constate qu'il travaille moins que les deux *surga*, mais ceci s'explique simplement par un temps de présence au village moins long.

TABLEAU XVIII  
Echanges de travail à l'intérieur de la concession (Darou Kharim)  
(en heures de travail)

Concession I

| Bénéficiaire              | Toute la concession | C C   | 1 F | 2 F | J F | 1 S | 2 S | N   |
|---------------------------|---------------------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Travailleur               |                     |       |     |     |     |     |     |     |
| (Chef de carré) C C ..... | 23                  | 1 126 | 22  | 12  | —   | —   | —   | —   |
| (Epouse 1) 1 F .....      | 386                 | 62    | 479 | 12  | —   | 62  | 5   | 3   |
| (Epouse 2) 2 F .....      | 389                 | 85    | —   | 431 | 38  | —   | —   | —   |
| (Jeune fille) J F .....   | 256                 | 226   | —   | 69  | 117 | 34  | 18  | 16  |
| (Surga 1) 1 S .....       | 12                  | 509   | 46  | 9   | —   | 567 | —   | 10  |
| (Surga 2) 2 S .....       | 10                  | 522   | 31  | 24  | 3   | 3   | 476 | 3   |
| (Navétane) N .....        | —                   | 399   | 24  | 23  | —   | 3   | 4   | 332 |

Concession II

| Bénéficiaire              | Toute la concession | C C | 1 F | J F |
|---------------------------|---------------------|-----|-----|-----|
| Travailleur               |                     |     |     |     |
| (Chef de carré) C C ..... | 11                  | 955 | 64  | 10  |
| (Epouse) F .....          | 316                 | 212 | 506 | 2   |
| (Jeune fille) J F .....   | 187                 | 228 | 146 | 140 |

Peut-être est-on admis à y voir le caractère plus souple des relations entre le fils aîné et son père, par rapport à celles des *surga* envers leur *diatiigi*. Il est cependant probablement plus important de relever que tous les transferts de travail de caractère quasi unilatéral, non seulement ceux déjà décrits, mais également les prestations des *surga* au bénéfice des épouses et de la jeune fille au profit de ces derniers, sont l'expression, non de hiérarchies complexes, mais de la seule relation de dépendance à l'égard du chef de concession : dans presque tous les cas, ces prestations sont effectuées sur l'ordre de celui-ci.

(c) Lorsque la « solidarité de case » n'entre pas en ligne de compte ou lorsque l'intervention du chef de concession ne se produit pas (probablement parce qu'elle pourrait être à l'origine de tensions entre individus ou entre groupes concurrents), aucun transfert n'est plus enregistré : ainsi entre épouses, entre demi-frères agnatiques et entre travailleurs dépendants.

2.2.2. *L'exploitation comme unité de consommation : la subsistance du groupe et la satisfaction des besoins individuels.*

A l'intérieur de la concession familiale, les chefs de foyer sont les seuls responsables de la subsistance du groupe. Les épouses et les travailleurs dépendants disposent librement de leurs revenus personnels et ne sont en aucune façon tenus de les aider. La solidarité familiale se manifeste cependant en « période de soudure » lorsque le chef de foyer se trouve dans l'impossibilité matérielle d'assumer pleinement ses responsabilités.

1° *L'individualisme budgétaire à l'intérieur de l'exploitation familiale.*

Il est très aisé, en cours d'enquête, de personnaliser les opérations d'entrées et sorties monétaires et les transferts en nature à l'intérieur de la concession ou entre chacun de ses membres et l'extérieur. Il est ainsi possible d'établir des comptes parfaitement individualisés :

TABLEAU XIX  
Entrées et sorties monétaires (Concession I) (Darou Kharim)  
(en francs CFA)

|                              | En<br>caisse<br>au<br>15-5-69 | Entrées |                           |                  |                           | Total  | Achats | Sorties                     |                 | Prêts<br>moné-<br>taires | Total  | Solde<br>au<br>31-1-70 | Dettes<br>au<br>31-1-70 |
|------------------------------|-------------------------------|---------|---------------------------|------------------|---------------------------|--------|--------|-----------------------------|-----------------|--------------------------|--------|------------------------|-------------------------|
|                              |                               | Ventes  | Autres<br>recettes<br>(1) | Cadeaux<br>reçus | Emprunt<br>moné-<br>taire |        |        | Autres<br>dépen-<br>ses (1) | Dons<br>offerts |                          |        |                        |                         |
| Chef de<br>concession...     | 300                           | 6 070   | —                         | 100              | 1 000                     | 7 170  | 6 695  | 125                         | 50              | —                        | 6 870  | +300                   | 3 600                   |
| 1 <sup>er</sup> surga .....  | 115                           | 2 135   | 150                       | —                | —                         | 2 285  | 1 890  | 200                         | —               | —                        | 2 090  | +195                   | —                       |
| 2 <sup>e</sup> surga .....   | 100                           | 3 075   | 1 325                     | 10               | —                         | 4 410  | 3 975  | —                           | 50              | —                        | 4 025  | +385                   | —                       |
| Navétane .....               | 0                             | 1 000   | —                         | —                | —                         | 1 000  | 1 000  | —                           | —               | —                        | 1 000  | 0                      | —                       |
| 1 <sup>re</sup> épouse ..... | 25                            | 6 275   | 25                        | —                | —                         | 6 300  | 1 365  | 128                         | 25              | —                        | 1 518  | +4 732                 | 3 600                   |
| 2 <sup>e</sup> épouse .....  | 200                           | 1 550   | —                         | 100              | —                         | 1 650  | 1 810  | —                           | 30              | —                        | 1 840  | -190                   | 1 075                   |
| Jeune fille .....            | 0                             | 650     | —                         | 100              | —                         | 750    | 265    | 300                         | —               | —                        | 565    | +185                   | 1 300                   |
| TOTAL .....                  | 1 590                         | 20 755  | 1 500                     | 310              | —                         | 23 565 | 17 000 | 753                         | 155             | —                        | 17 968 | +5 657                 | 9 575                   |

(1) Rémunération d'un travail.

Le tableau XIX présente un bilan comptable des entrées et sorties monétaires d'une concession pour la période allant du 15 mai 1969 soit au tout début de la campagne agricole, au 31 janvier de l'année suivante, soit à la veille de l'ouverture de la traite des arachides dans la région.

On observe :

(a) que les encaisses au départ étaient à peu près nulles pour tous les membres de la concession, la totalité des maigres revenus de l'année passée ayant été dépensés pendant les quatre premiers mois de l'année ;

(b) que le solde des opérations est lui-même à peu près nul pour chaque individu, sauf dans le cas d'une des épouses du chef de concession qui a su se constituer un petit pécule par des ventes en cours de saison et dont elle n'a en aucune façon fait bénéficier l'ensemble du groupe ;

(c) que l'essentiel des recettes est représenté par les petites ventes de produits agricoles prélevés par chaque individu sur sa production personnelle :

Il convient en outre de noter que les opérations de vente et achats se produisent parfois entre membres d'une même concession : ainsi les épouses

TABLEAU XX  
Ventes de produits agricoles (Concession I) (Darou Kharim)  
(en francs CFA)

| Produits | Arachide | Huile<br>d'arachide | Tourteau<br>d'arachide | Mil   | Volailles |
|----------|----------|---------------------|------------------------|-------|-----------|
| Valeur   | 10 110   | 4 605               | 600                    | 3 490 | 1 950     |

ont-elles vendu à leur propre mari quelques kilos de semences d'arachides aux prix pratiqués sur le marché local ; ainsi le deuxième *surga* a-t-il fait payer au tarif normal les travaux de confection que lui ont commandé le chef de concession, son fils et une de ses épouses ;

(d) que les dons en argent ou les transferts en nature entre individus d'une même concession, sont extrêmement rares.

2° Les contributions individuelles à la subsistance du groupe.

Les individus disposent librement de leurs revenus personnels, mais certains d'entre eux choisissent d'en

consacrer une partie à des achats de nourriture pour l'ensemble du foyer (1) :

TABLEAU XXI

Dépenses de nourriture et satisfaction des besoins individuels en période de pénurie (concession 1). (Darou Kharim)

| Dépenses (en francs CFA)     | Dépenses de nourriture | Dépenses personnelles |
|------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Chef de concession .....     | 8 080                  | 1 340                 |
| 1 <sup>er</sup> Sarga .....  | 190                    | 1 900                 |
| 2 <sup>e</sup> Sarga .....   | 150                    | 3 825                 |
| Navétane .....               | 0                      | 1 000                 |
| 1 <sup>re</sup> épouse ..... | 3 815                  | 378                   |
| 2 <sup>e</sup> épouse .....  | 2 885                  | 0                     |
| Jeune fille .....            | 75                     | 190                   |
| Total .....                  | 15 195                 | 8 633                 |

On voit très clairement qu'en période de pénurie, les épouses du chef de foyer apportent une contribution importante à la subsistance du carré.

Les travailleurs dépendants et les propres enfants du chef de foyer utilisent par contre l'intégralité de leurs revenus à la satisfaction de leurs besoins personnels (biens d'équipement, et surtout tissus, habits, objets de toilette).

La solidarité familiale cesse totalement de se manifester lorsque les revenus des récoltes d'arachide ont été perçus :

En période d'abondance, le chef de concession pourvoit seul aux besoins de subsistance du foyer.

\*\*

Il paraît opportun, en conclusion, de mettre l'accent sur le point suivant : le rapport de production qui caractérise la relation du navétane à son *diatigi*, même dans les concessions à base de travail familial, se rapproche de très près d'un contrat de

(1) Nous n'avons observé aucun transfert en nature de produits vivriers (mil, sorgho) entre membres d'une même concession.

TABLEAU XXII

Dépenses de nourriture et satisfaction des besoins individuels en période d'abondance (concession 1) (du 31-1-1970 au 15-3-70) (Darou Kharim)

|                                    | En francs CFA          |                       |
|------------------------------------|------------------------|-----------------------|
|                                    | Dépenses de nourriture | Dépenses personnelles |
| Chef de concession .....           | 5 075                  | 7 650                 |
| 1 <sup>er</sup> <i>sarga</i> ..... | 100                    | 2 100                 |
| 2 <sup>e</sup> <i>sarga</i> .....  | 0                      | 9 645                 |
| Navétane .....                     | 0                      | 0                     |
| 1 <sup>re</sup> épouse .....       | 0                      | 3 150                 |
| 2 <sup>e</sup> épouse .....        | 0                      | 3 300                 |
| Jeune fille .....                  | 0                      | 2 263                 |

louage de service : la contribution du navétane ne va guère au-delà de la fourniture d'un certain nombre d'heures de travail, sur les champs du chef de foyer et il est très évident que personne n'attend de lui qu'il se solidarise avec ce dernier en période de pénurie.

Nous avons cependant été amenés à constater que la relation navétane/*diatigi* conservait dans la généralité des cas un caractère personnel : le navétane est assez souvent un proche parent du chef de foyer et il appartient presque toujours à la même ethnie et à la même confrérie religieuse, quel que soit le type d'exploitation concernée.

TABLEAU XXIII

Proximité sociale des navétanes et des chefs d'exploitation wolof mourides

| Types d'exploitants              | Ayant un lien de parenté avec leur <i>diatigi</i> | Appartenant à la même ethnie que leur <i>diatigi</i> | Appartenant à la même confrérie que leur <i>diatigi</i> |
|----------------------------------|---|--|---|
| Grands propriétaires (1) .....   | 24,1 %  | 82,7 %   | 82,7 %  |
| Exploitants ordinaires (2) ..... | 12,8 %  | 94,8 %   | 97,4 %  |

(1) Echantillon : 4 exploitants, 29 navétanes.

(2) Echantillon : 22 exploitants, 39 navétanes.

Nous avons vu qu'il n'existait pas de solution de continuité entre le statut des *surga* et celui des navétanes ; on observe, dans le même sens, que la situation de ces derniers est loin d'être uniforme : un certain nombre d'entre eux seulement cultive un champ de mil (28 %) et les quantités semées en arachide vont, dans notre échantillon, de 85 kg à 400 kg non décortiquée. Enfin, si tous les navétanes utilisent les semoirs et les houes des chefs de concessions, quelques-uns seulement (18 %) sont autorisés, ou ont la possibilité de se servir d'une souleveuse pour le déterrage des arachides. A l'intérieur d'une même concession, les situations des individus peuvent elles-mêmes être fort différentes.

On note cependant que leur condition paraît être meilleure dans les grandes concessions : plus nombreux sont ceux qui utilisent l'engrais (28 % contre 13 % dans les exploitations ordinaires) et qui cultivent un champ de mil en sus de leur champ d'arachide (48 % contre 13 %), les quantités moyennes semées par eux en arachide étant par ailleurs à peu près équivalentes (147 kg contre 139 kg) (1). En tout état de cause, le degré de satisfaction des employés y est très supérieur : 41 % des navétanes travaillant dans les grandes propriétés déclarent souhaiter renouveler leur engagement l'année suivante, contre 13 % seulement parmi ceux travaillant dans les exploitations ordinaires.

## Conclusion

Nous avons constaté, de façon très évidente, que l'économie paysanne wolof mouride sur l'actuel front pionnier du Ferlo occidental ne présente pas, tant sur le plan de l'organisation sociale que sur celui des rapports de production, de différences de nature avec celle du Vieux Bassin arachidier. Les variations enregistrées concernent l'importance des éléments intervenant dans la définition des situations concrètes, non la structure elle-même. L'examen de la relation entre le niveau de l'équipement des exploitations et les choix concernant l'allocation du temps a montré que les caractéristiques observées en milieu pionnier ne représentent qu'une accentuation de ten-

(1) Enfin, bien que nous n'ayons pas de données précises sur ce plan, il est à peu près certain que la gestion du matériel et surtout du cheptel de traction est meilleure dans les grandes exploitations : la culture attelée peut y être pratiquée dans de bonnes conditions pendant la totalité de la saison agricole.

dances déjà manifestes à l'intérieur du pays d'ancienne colonisation. L'analyse comparée des rapports de dépendance et des manifestations de la solidarité à l'intérieur des unités de résidence, concession et communauté villageoise, ne fait apparaître de modifications qu'au niveau de la seule représentation numérique des agents. Le fait marquant est l'accroissement de la catégorie des salariés et des travailleurs saisonniers — et non les rôles économiques dont ils sont investis.

Nous avons observé que la rémunération du travail, quel que soit le niveau d'équipement atteint, est d'autant plus forte que le paysan se trouve davantage en mesure d'appliquer des méthodes culturales plus extensives. L'abondance des terres en zone pionnière permet ainsi au groupe familial d'obtenir le revenu le plus élevé par unité de travail tout en utilisant pleinement ses capacités productives. L'exploitation pionnière demeure ainsi une exploitation paysanne où le comportement du producteur est essentiellement basé sur des calculs d'utilité du travail, et très éloignée d'une exploitation capitaliste axée sur la recherche du profit et la prise en considération du coût des facteurs de production.

L'approche monographique et comparative à laquelle nous avons eu recours nous a ainsi permis de démontrer que le religieux ne pouvait être considéré comme une motivation pour la production, mais elle nous a aussi donné à pressentir qu'il pouvait être une valeur justifiant ou orientant l'action économique. La référence à l'idéologie religieuse utilisée comme justification de l'action, est apparue comme un moyen de l'accès au pouvoir économique. Sur le plan des motivations, elle nous a bien semblé représenter, de façon particulièrement apparente au niveau des élites — grands propriétaires, commerçants et marabouts — un élément de la décision d'installation en zone pionnière.

Ce niveau d'explication, quel que soit son intérêt pour la compréhension d'une situation locale, apparaît malgré tout très insuffisant si l'on veut apprécier la colonisation des Terres Neuves par les mourides dans ses implications — du point de vue du dynamisme de la Confrérie en tant que telle — et dans ses répercussions au plan de l'économie nationale :

En ce qui concerne le premier point, il convient d'insister fortement sur le fait que la progression pionnière s'est très sensiblement ralentie et que la conquête des Terres Neuves ne représente plus aujourd'hui, comme par le passé, la condition essentielle de l'expansion de la Confrérie et du prosélytisme.

me mouride. Les enjeux, sur ce plan, se trouvent ramenés à la compétition pour le pouvoir au sein des hiérarchies maraboutiques à l'intérieur de la Confrérie et aux luttes d'influence entre les marabouts dans leurs rapports avec l'Administration. La multiplication des *Shuyukh* mourides, découlant de l'accroissement démographique au sein des lignages maraboutiques, fait que nombre d'entre eux, surtout ceux en position de cadets dans leur *Khalifa*, ne reçoivent l'allégeance que d'un petit nombre de *talibé* et héritent de terrains de culture de faible extension. Pour ceux-ci, l'installation en zone pionnière ouvre la possibilité d'une accumulation en terre et en main-d'œuvre, et représente une des seules voies leur permettant d'utiliser les avantages découlant de leur appartenance aux cadres de la Confrérie, tant dans les rapports avec l'Administration centrale que dans les relations avec les détenteurs, au plan local, du pouvoir économique. Dans les autres cas, lorsque l'on a à faire à des marabouts déjà importants, l'investissement « pionnier » représente essentiellement une alternative à l'investissement « urbain » (dans le commerce ou sous forme de placements spéculatifs).

Enfin, compte tenu de l'importance décisive de l'appui de l'Etat pour réussir une implantation pionnière (creusement de puits, construction de routes, assistance financière), ce sont des choix politiques au niveau national que dépendront fondamentalement dans l'avenir les modalités du peuplement dans les Terres Neuves du Saloum et du Sénégal oriental. C'est dans cette perspective, en particulier, qu'il faut, nous semble-t-il, interpréter la priorité actuellement donnée par la Puissance Publique à l'émigration des serer dans les Terres Neuves du Sénégal oriental : indépendamment des raisons économiques parfaitement acceptables ayant présidé à ce choix, visant à la décongestion de certaines régions parmi les plus densément peuplées du Bassin arachidier, on ne peut omettre comme objectif implicite le souci de ne pas accentuer le déséquilibre entre les différents groupes ethniques au sein de l'ensemble national.

*Manuscrit reçu au S.C.D. le 18 mars 1975*